



# LA CADIÈRE D'AZUR

Magazine Municipal

Janvier 2026



Meilleurs Vœux 2026



Consultable sur le site :  
[www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)

# SOMMAIRE

- **Édito**
- **Vie municipale :**
  - ▶ Extraits des principales décisions du Conseil Municipal
  - ▶ Espace de Libre Expression
  - ▶ Commémorations et Hommages
- **Etat Civil 2025**
- **Urbanisme**
- **Environnement & Développement Durable**
- **Animations**
- **Culture et Patrimoine**
- **Maison du Tourisme**
- **Jeunesse et Sport**
- **École**
- **Sécurité**
- **Travaux**
- **Parc Naturel Régional**
- **Permanences sociales**

## INFOS PRATIQUES

**Hôtel de Ville**  
11 rue Gabriel PERI, 83740 La Cadière d'Azur  
Tél. : 04.94.98.25.25

**Service Population**  
(Cimetière, Elections, Etat Civil, Recensement Citoyen, Secrétariat)  
Mairie Annexe, 1<sup>er</sup> étage – Place Jean Jaurès  
Tél. : 04.94.98.25.25

Mail : [secretariat@lacadieredazur.fr](mailto:secretariat@lacadieredazur.fr)  
[elections@lacadieredazur.fr](mailto:elections@lacadieredazur.fr)

Horaires d'ouverture :  
du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Direction Générale des Services**  
Denis CANOVAS, Directeur Général  
Tél. 04.94.98.25.25

Mail : [secretariat@lacadieredazur.fr](mailto:secretariat@lacadieredazur.fr)  
Fabien JOLY, Directeur des Services Techniques  
Tél. 04.94.98.25.65  
Mail : [ctm.secretariat@lacadieredazur.fr](mailto:ctm.secretariat@lacadieredazur.fr)

**Police Municipale**  
Mairie Annexe - Rez-de-chaussée  
Tél. : 04.94.98.25.23 / Tel. 06.60.16.87.76  
Mail : [police.municipale@lacadieredazur.fr](mailto:police.municipale@lacadieredazur.fr)

### Les Services Techniques

469 avenue de la Libération, 83740 La Cadière d'Azur  
Accueil secrétariat : 04.94.98.25.63  
Mail : [ctm.secretariat@lacadieredazur.fr](mailto:ctm.secretariat@lacadieredazur.fr)  
Pour les demandes de branchement au réseau d'eau potable, pose d'un compteur d'eau :  
Tél : 04.94.98.25.61  
Mail : [administration.ctm@lacadieredazur.fr](mailto:administration.ctm@lacadieredazur.fr)

**Plus d'infos : [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)**

NOUS REMERCIONS MARTINE MAURY, DAVID SASSATELLI, EMMANUEL LE POGAM ET FRÉDÉRIC MUTRYN POUR LEUR CONTRIBUTION À L'ILLUSTRATION DU BULLETIN MUNICIPAL PAR LA MISE À DISPOSITION DE LEURS PHOTOS.

Découvrir leur talent sur Facebook :  
- [@Mon approche photographique \(Martine Maury photographe\)](#)  
- [@Emmanuel Le Pogam Photographe](#)  
- [@A votre Image \(Frédéric MUTRYN\)](#)

Bulletin Municipal édité par la mairie de La Cadière d'Azur - **Directeur de la Publication** : René Jourdan  
**Rédactionnels et photographies** : municipalité - **Réalisation et impression** : Caractère 04 91 87 80 80 **IMPRIM' VERT**  
Imprimé sur papier 100% PEFC - Garantit exclusivement composé de matières issues de forêts gérées durablement.

 **PEFC**  
Privilégier le papier  
issue de forêts gérées durablement

- p. 3  
p. 4 à 17  
p. 4 à 14  
p. 15  
p. 16 à 17  
p. 18 à 19  
p. 20 à 21  
p. 22 à 27  
p. 28 à 31  
p. 32 à 39  
p. 40 à 42  
p. 43 à 49  
p. 50 à 52  
p. 53 à 55  
p. 56 à 73  
p. 74  
p. 75



L'année 2025 se termine avec toujours autant d'incertitudes et d'inquiétudes tant sur le plan national qu'international.

La perspective économique de la France reste très préoccupante avec une situation financière très tendue.

Les collectivités territoriales ne seront pas épargnées par cette situation et la diminution annoncée des aides de l'état et l'effort demandé aux administrations locales pour contribuer à la réduction du déficit public laissent présager des lendemains difficiles.

Heureusement la commune a pu anticiper ces dernières années l'arrivée de cette dégradation financière et les investissements effectués ces dernières années commencent à porter leurs fruits.

L'équipement en led de l'éclairage du territoire communal nous a permis de diminuer fortement la facture d'électricité.

La rénovation thermique des groupes scolaires et leur équipement par des pompes à chaleur ont aussi contribué à diminuer nos dépenses d'énergie

Toutes ces mesures, outre son impact positif sur l'aspect environnemental, prouvent bien que l'on peut conjuguer la recherche d'économie et le respect du cadre de vie.

Les autres projets arrivent aussi à leur terme et nous espérons que l'équipement en led du complexe sportif et le nouvel éclairage de la barre rocheuse, dont le confortement est maintenant achevé, viendront parachever ce vaste programme d'économie d'énergie.

Certes les travaux dans les écoles ont généré de nombreux désagréments à la fois pour le corps enseignant, les élèves et nos services techniques.

Toutefois, ce vaste chantier est maintenant terminé, et la livraison des locaux recueille la grande satisfaction des enseignants et des parents d'élèves qui mesurent ainsi, le bien-être apporté par cette rénovation.

Mais les principaux bénéficiaires restent bien sûr les enfants qui fréquentent l'école Paul Bert, et ces derniers nous ont fait part à travers la transmission d'une carte bien sympathique de leur contentement.

Il ne faut pas oublier, également, l'aide apportée par le département du Var, dans la réalisation de ces projets à travers l'octroi de ses subventions et je tiens à remercier ce partenaire qui ne nous a jamais fait défaut.

Les 40 logements « l'Orée des Pins » ont enfin été livrés en juillet et leur intégration dans le site semble assez réussie au regard des témoignages des nombreux cadiérens qui ont pu en bénéficier.

La commune n'a pas délaissé pour autant la vie du village, et il faut souligner l'augmentation, chaque année, de l'affluence du public qui assiste aux animations musicales et culturelles.

L'année 2026 s'annonce difficile mais il faut quand même essayer de garder un certain optimisme et surtout se rappeler que la solidarité et l'esprit d'équipe peuvent nous aider à traverser cette crise.

Je remercie, une nouvelle fois, tous les acteurs qui s'investissent avec enthousiasme et dynamisme pour le rayonnement de notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2026.

**René JOURDAN**  
**Maire de La Cadière d'Azur.**

# DÉLIBÉRATION DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX 2025

Chaque séance du conseil est diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Cadière d'Azur puis est accessible en replay. Les procès-verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet [www.lacadierdazur.fr](http://www.lacadierdazur.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2025

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### DÉLIBÉRATION N°1/2025 : CRÉATION D'UNE CLASSE

La séance ouverte, Monsieur le Maire constate qu'après examen de la situation scolaire pour la rentrée 2025 dans notre commune et consultation des instances représentatives l'académie de Nice a décidé :

- L'implantation d'un poste d'Adjoint – EMPU LA CADIERE

Il s'agit de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle.

#### DÉLIBÉRATION N°2/2025 : DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE : CRÉATION SERVITUDE DE PASSAGE

Expose au Conseil Municipal la nécessité de garantir la continuité des voies de défense contre l'incendie et la pérennité des itinéraires constitués.

Considérant la nécessité de créer une servitude sur l'ouvrage DFCI de La Bégude immatriculée W302 (qui est renommée W30 dans le cadre de l'actualisation du PIDAF) et desservant le versant Nord-Ouest de la commune de la Cadière (via le Malpasset et la Bégude) ;

Considérants les citermes DFCI CAR 3 et CAR 5 (plus une autre citerme qui sera prochainement installée sur la partie sud de la piste) la piste DFCI W301 (liaison avec la piste W13) – ces deux pistes sont intégrées au réseau DFCI dans le cadre de l'actualisation du PIDAF de Sud Sainte Baume) ;

Considérant que cette servitude a pour but « d'assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués, ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts ». Elle permettra d'assurer l'entretien de cette piste existante ainsi que l'entretien du débroussaillage ;

Considérant que la piste aura le statut de voie spécialisée non ouverte à la circulation générale, qui exclut la circulation des véhicules non autorisés ;

Considérant que l'utilisation sera réservée aux services d'incendie et de secours, aux personnes dépositaires de l'autorité publique et aux ayants droits ;

Considérant que cette piste pourra être utilisée par les propriétaires de parcelles, les ascendants et descendants des propriétaires pour un usage à titre privé, les titulaires de baux sur les parcelles, tant que de besoin, ainsi que les prestataires liés par un contrat avec un propriétaire tels que les chasseurs ; dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'intégrité et la fonction première de l'ouvrage ;

Considérant que sous réserve de l'accord écrit du propriétaire du fonds servant, les activités de randonnées pédestre, vtt et équestre (ou équivalentes) pourront emprunter cet ouvrage ;

Considérant que sous réserve de l'accord écrit du propriétaire du fonds servant les activités de débardage et de transport de bois seront autorisées.

Propose qu'à cette fin une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier soit demandée au Préfet et établie au profit de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sur la Commune de La Cadière pour la piste DFCI W302.

Propose de donner mandat à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour établir, déposer le dossier technique et assurer le suivi avec les services de l'État.

#### DÉLIBÉRATION N°3/2025 : APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention d'intervention foncière passée avec l'Établissement Public Foncier PACA permettant la réalisation de projets de Logements Locatifs Sociaux en procédant à des acquisitions foncières.

Conformément à l'article L.2241-1 du C.G.C.T. notamment le 2ème alinéa précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Une opération figure au bilan pour 2024, à savoir :

|                    |   |
|--------------------|---|
| N° acte            | 003422  |
| Libellé convention | Convention d'intervention foncière en habitat complexe sur les sites chemin du stade et chemin de la Tapière en phase impulsion-réalisation |
| Site               | Chemin du stade   |
| Date acte          | 11/12/2024  |
| Montant acte HT    | 1 200 000,00 €  |
| Adresse            | 28-Chemin de St Marc - 83740 La Cadière d'Azur - Parcelles AC 256 et 330  |
| Parcelles          | 83027-AC0256 83027-AC0330   |
| Mode Acquisition   | Amiable   |

#### DÉLIBÉRATION N°4/2025 : CONVENTION DE MANDAT AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que :

La rénovation thermique et les économies d'énergies sont un enjeu crucial pour la commune de la Cadière d'Azur, tant pour réduire sa facture énergétique que pour participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, une préétude a été réalisée pour identifier les travaux possibles sur l'école maternelle Paul Bert et solliciter un financement via le plan de relance gouvernemental.

Les résultats de cette étude ayant été communiqués en février dernier et suite à de nombreux arbitrages nécessaires, la commune peut désormais confier le mandat de maîtrise de l'ouvrage au TERRITOIRES D'ÉNERGIE pour enclencher la phase travaux.

Le montant total de l'opération est de 408 944,59 € (maîtrise d'œuvre incluse), auquel s'ajoute la rémunération du SYMIELECVAR à savoir 14 624,64 € TTC (cf. annexe financière ci-jointe).

Le taux de subvention de cette opération pourrait atteindre les 70,93 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le TERRITOIRES D'ÉNERGIE pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Paul Bert.

#### DÉLIBÉRATION N°5/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES TRAVAUX ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est lancée dans une programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.

A ce titre il est prévu de continuer cette vaste opération par les locaux de l'école maternelle.

Devant le coût élevé de cette rénovation il est nécessaire de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonds vert.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 340 787 € hors taxe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la demande de subvention auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.

#### DÉLIBÉRATION N°6/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL 2025

Monsieur le Maire précise que les rénovations thermiques des bâtiments communaux et des groupes scolaires vont faire l'objet d'une rénovation thermique.

Afin de soutenir financièrement ces projets il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'Abord ».

Le Conseil Municipal par sa délibération du 5 décembre 2024 avait arrêté l'estimation du projet de rénovation des deux écoles.

Suite à une étude plus actualisée réalisée par territoire d'énergie il a été opportun de présenter un nouveau projet.

La demande se décompose comme suit (montants HT) :

|  |                  |
|--|------------------|
| Rénovation thermique et énergétique de l'école élémentaire | 528 467 €        |
| Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle  | 340 787 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>869 254 €</b> |

Dans le cadre des travaux réalisés et en tenant compte des résultats de l'audit énergétique (gain énergétique de 62% en énergie primaire), la commune s'engage à suivre l'ensemble des préconisations de l'audit et ainsi atteindre le niveau BBC rénovation (gain de 40% attendu en énergie primaire).

#### DÉLIBÉRATION N°7/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION FINANCEMENT À L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES COMMUNES SOUMISES À L'OLD 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que :

Les Obligations Légales de Débroussaillage sont issues du Code Forestier et notamment de ses articles L131-1 à L136-1. Sans préjudice des dispositions de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le maire a pour responsabilité de contrôler l'exécution des obligations légales de débroussaillage ordonnées par les arrêtés préfectoraux en vigueur. Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il existe 6 arrêtés préfectoraux départementaux spécifiques de mise en œuvre du débroussaillage.

Le principal objectif du débroussaillage est de réduire la quantité de combustible végétal, afin de diminuer l'intensité des incendies et limiter leur propagation.

Dans les zones les plus à risques comme la zone méditerranéenne, le débroussaillage réglementaire permet de réduire considérablement l'impact des incendies, de protéger la forêt et de faciliter la lutte.

Laide de la Région prend la forme d'une subvention à hauteur de 50% pour le financement de l'assistance technique aux communes soumises à l'OLD qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre un plan communal de gestion des OLD. (Le montant de la prestation s'élève à 15 000 €.)

#### DÉLIBÉRATION N°8/2025 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 (DOB)

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Vu le CGCT ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération du 12/10/2023 qui a adopté le règlement budgétaire et financier de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### DÉLIBÉRATION N°9/2025 : CRÉATION DE POSTES

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

Qu'en vertu de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant le besoin de création d'emplois permanents en prévision de l'avancement de grade de trois agents et de la réussite au concours d'un autre agent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois permanents à temps complet suivants : Un poste d'Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Trois postes d'Adjoints techniques

#### DÉLIBÉRATION N°10/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL OPÉRATIONS 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour les opérations suivantes et pour les montants suivants :

|  |                  |
|--|------------------|
| Rénovation thermique et énergétique de l'école primaire - 2 <sup>ème</sup> tranche   | 320 000 €        |
| Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle - 2 <sup>ème</sup> tranche | 200 000 €        |
| Travaux de voirie  | 320 000 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>840 000 €</b> |

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé de ces opérations, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour une aide financière de 840 000 €.

#### DÉLIBÉRATION N°11/2025 : ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC LE SYMIELECVAR - MONUMENTS AUX MORTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Conformément à l'article L.5212-26

**DÉLIBÉRATION N°15/2025 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025 et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation : 8.50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.10 %

Letauxdemajoration surlataxed'habitations surlesrésidencessecondairesresteinchangé, soit40%.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 : d'approuver le vote des taux directs locaux 2025 exposés ci-dessus.**

**DÉLIBÉRATION N°16/2025 : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2024 BUDGET DE LA COMMUNE**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance retracant les résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

L'excédent libre dont dispose la commune s'élève donc à 1 591 047,48 €

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

**FICHE DE CALCUL DU RÉSULTAT PRÉVISIONNEL COMpte ADMINISTRATIF 2024  
BUDGET PRINCIPAL LA CADIERE D'AZUR**

|  | Dépenses       | Recettes        | Résultat        |
|--|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement                               | 5 365 314,00 € | 6 083 968,11 €  | 718 654,11 €    |
| Investissement                               | 1 891 779,58 € | 1 626 395,06 €  | -265 384,52 €   |
| Report N-1 en section de fonctionnement 002  |                | 1 999 724,41 €  | 1 999 724,41 €  |
| Report N-1 en section d'investissement 001   |                | 741 066,49 €    | 741 066,49 €    |
| total  | 7 257 093,58 € | 10 451 154,07 € | 3 194 060,49 €  |
| Restes à réaliser à reporter en N+1          | 1 603 013,01 € | 0,00 €          | -1 603 013,01 € |
| Résultat cumulé en section de fonctionnement | 5 365 314,00 € | 8 083 692,52 €  | 2 718 378,52 €  |
| Résultat cumulé en section d'investissement  | 3 494 792,59 € | 2 367 461,55 €  | -1 127 331,04 € |
| Résultat total cumulé                        |                |                 | 1 591 047,48 €  |

La reprise anticipée se décompose comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Affectation au 1068                      | 1 127 331,04 € |
| Reprise au 001 excédent d'investissement | 475 681,97 €   |
| Reprise au 002 excédent fonctionnement   | 1 591 047,48 € |

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 : d'approuver la reprise anticipée du résultat 2024 du budget de la commune.**

**DÉLIBÉRATION N°17/2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique que, habituellement, conformément aux articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L.1612-2 du C.G.C.T. prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril, avec un report au 30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants en application de l'article L.1639 A du code général des impôts.

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article L.2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté lors de la séance précédente.

Puis, Monsieur le Maire soumet le projet du budget en détail.

Il indique que le budget est présenté par chapitres pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement est présentée par programme pour information.

| Section        | Dépenses en euros   | Recettes en euros   |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 7 586 000 €         | 7 586 000 €         |
| Investissement | 3 900 000 €         | 3 900 000 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>11 486 000 €</b> | <b>11 486 000 €</b> |

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 : d'approuver le vote du budget primitif 2025 de la commune.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE****DÉLIBÉRATION N°18/2025 : ADHÉSION À TERRITOIRE D'ÉNERGIE DE LA COMME D'OLLIÈRES POUR LA COMPÉTENCE N°8 « MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

Vu la délibération en date du 13 février 2025 de la Commune d'OLLIÈRES actant le transfert de la compétence n°8 « Maintenance Eclairage Public » au profit de TE83-Symelec,

Vu la délibération du Bureau Syndical de TE83 – Symelec en date du 27 mars 2025 ayant acté favorablement pour cette adhésion.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert et reprise de compétence,

Il est précisé que cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

**Article 1 : d'approuver le transfert de ladite compétence ci-dessus énumérée ;**

**Article 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.**

**DÉLIBÉRATION N°19/2025 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CASSB**

Par délibération du 26 mai 2025 la CASSB a modifié ses statuts.

Cette modification concerne :

- La compétence gestion des eaux pluviales ;

- La prise de compétence eau brute uniquement pour la parcelle cadastrée OI 527 se trouvant dans la zone d'activité économique de Signes et les parcelles cadastrées OI 68 située sur la commune de Signes et OA 3081 se trouvant sur la commune du Castellet conformément à l'article L.5211-17-2 du code général des collectivités territoriales en tant que compétence facultative supplémentaire.

Cette nouvelle version des statuts doit être approuvée par les communes membres, puis par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification des statuts tels qu'annexés à la présente.

**DÉLIBÉRATION N°20/2025 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CASSB DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40/2019 BC11 en date du 9 septembre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté d'agglomération sud sainte baume ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération sud sainte baume pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,

- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,

- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale de droit commun à 41 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté conformément à l'accord local qui sera conclu ou à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 47 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° de l I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

| Nom des communes membres                      | Populations municipales (*ordre décroissant de population) | Nombre de conseillers communautaires titulaires Accord local |
|---|--|--|
| SANARY  | 17 938   | 13   |
| SAINT-CYR                                     | 11 668   | 8  |
| LE BEAUSSET                                   | 10 098   | 7  |
| BANDOL  | 8 263  | 6  |
| LA CADIERE                                    | 5 657  | 4  |
| LE CASTELLET                                  | 5 992  | 4  |
| SIGNES  | 3 126  | 2  |
| EVENOS  | 2 406  | 2  |
| RIBOUX  | 51   | 1  |
| <b>Total des sièges répartis accord local</b> |  | <b>47</b>  |

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération sud Sainte Baume.

**DÉLIBÉRATION N°21/2025 : CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HÉBERGEMENT DE RELAIS POUR LE TÉLÉRELÈVE**

Le rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) a confié à la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Procédés MP Otto - (CEO) l'exploitation du service public d'eau potable du périmètre du Haut Pays par un contrat visé en préfecture le 25 novembre 2024 et ayant pris effet au 1er janvier 2025.

L'article 5.1.14 du contrat prévoit le déploiement progressif de la télérègle des compteurs d'eau sur les 14 premiers mois du contrat, avec des dates de mise en service différentes pour chaque commune, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026.

La CEO a confié le déploiement et l'exploitation d'une solution de télérègle à la société BIRDZ, spécialisée dans la fourniture de service de télérègle des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données depuis des objets communicants.

Chaque compte d'eau collectera les informations dérivées d'index et transmettront par radio, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un relai, à une passerelle charg

|  |
|--|
| Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée  |
| Métropole Toulon Provence Méditerranée   |
| Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume  |
| Métropole Aix Marseille Provence   |
| Chambre de Commerce et d'Industrie du Var  |
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var  |
| Chambre Départementale d'Agriculture du Var  |
| Institut National de l'Origine et de la Qualité  |
| Centre Régional de la Propriété Forestière   |
| Ville de Bandol  |
| Ville de Le Castellet  |
| Ville de Saint Cyr sur Mer   |
| Ville de Ceyreste  |
| Ville de la Ciotat   |
| Ville de Roquefort la Bédoule  |
| Association des Vins de Bandol   |
| Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers -Préfecture du Var - DDTM - Service Aménagement Durable |
| Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites  |
| Société Française d'Habitation Economiques - SFHE  |
| Parc régional de la Sainte Baume   |
| 1001 Vies Habitat - Logis Familial Varois  |
| CDC Habitat Social   |
| ICF SUD EST MEDITERRANEE   |

#### DÉLIBÉRATION N°24/2025 : PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ANNÉE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune prend en charge chaque année les fournitures pédagogiques des enfants de l'école primaire et de l'école maternelle, et ce à hauteur de 60€ par élève.

Il convient de reconduire cette prise en charge pour l'année scolaire 2025/2026.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'approuver la prise en charge de la commune à hauteur de 60€ par élève pour l'année scolaire 2025/2026**

#### DÉLIBÉRATION N°25/2025 : TARIFS DE LA GARDERIE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a fixé lors du Conseil Municipal du 29 juin 2024, les tarifs de la garderie qui prend en charge les enfants de 16 h 30 à 18 h (dix-huit heures).

La participation des familles avait été fixée à 2,50 € par soir et par enfant.

Il est proposé de conserver ce montant à 2,50 € par soir et par enfant pour l'année 2025/2026.

Les parents devront prévoir le goûter des enfants.

La garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 30 reste toujours gratuite.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'approuver le maintien du tarif de participation des familles à 2,50 € pour l'année 2025/2026**

#### DÉLIBÉRATION N°26/2025 : DÉPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne l'activité extra-scolaire musique, celle-ci sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacances à l'école élémentaire et 3 vacances à l'école maternelle, 2 vacances supplémentaires étant réservées à la préparation des cours et aux représentations.

Le taux de base de vacances proposé est porté à 30 euros.

Pour l'école élémentaire il est alloué la somme de 8 050 € (huit mille cinquante euros) qui se décompose comme suit :

- 3 500,00 € pour l'activité sportive piscine ;

- 4 550,00 € pour les sorties pédagogiques pour les 7 classes (650 € par classe).

Il est aussi alloué la somme de 2 500 euros (deux mille cinq cent euros) pour les sorties pédagogiques des cinq classes de l'école maternelle (500 € par classe).

La commune réglera directement les factures des prestations.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'approuver les sommes allouées aux activités extra-scolaires détaillées ci-dessus.**

#### DÉLIBÉRATION N°27/2025 : TARIFS SCOLAIRES 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au décret n°2006/753 du 29 juin 2006, les communes peuvent fixer librement les tarifs des cantines, sachant que ceux-ci ne peuvent pas excéder le coût du service rendu.

Monsieur le Maire précise que le prix du ticket actuel est de 3,80 € depuis le 1er septembre 2024 couvrant juste le prix du repas facturé par le prestataire, révisable chaque année et souligne l'effort financier de la commune par la prise en charge dans le budget principal des coûts et dépenses de personnel, d'entretien, d'eau, d'électricité, de chauffage, de maintenance et des consommables en informatique.

Il est donc proposé de fixer le prix du ticket à 3,80 € à compter du 1er septembre 2025.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'approuver la fixation du prix du ticket de cantine à 3,80 € à compter du 1er septembre 2025.**

#### DÉLIBÉRATION N°28/2025 : ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC COMPLEXE FRANCIS ITRAC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants : Conformément à l'article L.5212-26 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 259 de la loi N°2018-1317 du 28/12/2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire d'Energie peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le Plan de financement des travaux est précisé dans le bon de commande joint à la présente.

Le montant du Fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte N°2041 : « Subvention d'équipements aux organismes publics ».

**Montant de Fonds de Concours : 58 830 €**

**COLLECTIVITE ADHERENTE :**

**COMMUNE : LA CADIERE D'AZUR**

**PROJET : éclairage public complexe Francis ITRAC**

**N° de dossier : 5876      Programme TVX ep-2025**

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé des deux parties.

Le reste à payer par la commune après versement du fonds de concours, est financé en section de fonctionnement au compte 65568 « contribution aux organismes de regroupement » au titre de sa participation de fonctionnement.

**Cette participation de 39 610 comprend :**

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA)

Les frais de maîtrise d'ouvrage et de suivi des travaux qui s'élèvent à : 5% du montant HT des travaux.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes réalisées par Territoire d'Energie en fin de chantier qui servirait de base calcul de la participation définitive de la commune.

Il est rappelé que conformément à l'article L1111-10 CGCT que pour les projets d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un syndicat mixte mentionné aux articles L 5711-1 ou L 5721-8 du présent code les concours financiers au budget du groupement versés par ses membres, y compris les contributions exceptionnelles sont considérées pour l'application du présent III, comme des participations du maître d'ouvrage au financement de ces projets.

**Il est demandé au Conseil Municipal de décider la mise en place d'un fonds de concours au profit de TE 83 - Territoire d'Energie d'un montant de 58 830 € et de décider que le financement du reste sera financé en section de fonctionnement au titre d'une participation. :**

**Article 1 : d'approuver l'adoption d'un fonds de concours avec Territoire d'Energie relatif aux travaux au complexe Francis Itrac.**

#### DÉLIBÉRATION N°29/2025 : PROGRAMME DE TRAVAUX AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORêTS (ONF)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L2122-1 à L2122-17 ; Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débroussaillage qui est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Cette mission de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation par délibération du 29 septembre 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient aussi de fixer le programme des travaux dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en application de l'article D214-21 du Code Forestier ainsi qu'il suit :

- Dépresseur avec nettoyement de jeune peuplement ;

- Travaux divers dans les peuplements ;

- Le montant total de cette prestation s'élève à 3 860 € HT.

Il est proposé de renouveler cette mission auprès de l'ONF qui dispose toutes les qualifications requises pour répondre aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission.

#### DÉLIBÉRATION N°30/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL 2025

Monsieur le Maire précise que les rénovations thermiques du groupes scolaires « école maternelle » va faire l'objet d'une rénovation thermique. Afin de soutenir financièrement ces projets il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'Abord ». Le Conseil Municipal par sa délibération du 20 mars 2025 avait arrêté l'estimation du projet de rénovation des deux écoles.

Suite à une nouvelle étude plus actualisée réalisée par territoire d'énergie il a été opportun de présenter un nouveau projet.

La demande se décompose comme suit :

- Subvention demandée à la région pour cette opération :  
- 59 732,80 €

Dans le cadre des travaux réalisés et en tenant compte des résultats de l'audit énergétique (gain énergétique de 62% en énergie primaire), la commune s'engage à suivre l'ensemble des préconisations de l'audit et ainsi atteindre le niveau BBC rénovation (gain de 40% attendu en énergie primaire).

#### DÉLIBÉRATION N°31/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL OPERATIONS 2025 - DANS LE CADRE DU FIC

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire. Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Après consultation des services du Département il est possible d'obtenir le subventionnement pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du fonds d'initiative cantonale (FIC).

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**  
**Article 1 : de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les acquisitions et les prestations suivantes :**

**Matériel informatique et prestations infrastructures : 39 600 €.**

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé de ces opérations, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

#### DÉLIBÉRATION N°32/2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE ANNÉE 2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier en poste de Saint-Cyr-Sur-Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

**Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du comptable public il est proposé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'adopter le compte de gestion 2024.**

#### DÉLIBÉRATION N°33/2025 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1, L 2343-2 et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2024 ;

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur DÉLEDDA Robert, 1er Adjoint, désigné pour présenter le Compte Administratif et en donner les résultats définitifs.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2024 dont la maquette budgétaire est jointe à la présente et dont le total des dépenses et des recettes se décompose comme suit :**

|  | Dépenses       | Recettes        | Résultat        |
|--|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement                               | 5 365 314,00 € | 6 083 968,11 €  | 718 654,11 €    |
| Investissement                               | 1 891 779,58 € | 1 626 395,06 €  | -265 384,52 €   |
| Report N-1 en section de fonctionnement 002  |                | 1 999 724,41 €  | 1 999 724,41 €  |
| Report N-1 en section d'investissement 001   |                | 741 066,49 €    | 741 066,49 €    |
| Total  | 7 257 093,58 € | 10 451 154,07 € | 3 194 060,49 €  |
| Restes à réaliser à reporter en N+1          | 1 603 013,01 € | 0,00 €          | -1 603 013,01 € |
| Résultat cumulé en section de fonctionnement | 5 365 314,00 € | 8 083 692,52 €  | 2 718 378,52 €  |
| Résultat cumulé en section d'investissement  | 3 494 792,59 € | 2 367 461,55 €  | -1 127 331,04 € |
| Résultat total cumulé                        |                |                 | 1 591 047,48 €  |

#### DÉLIBÉRATION N°34/2025 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 20

**DÉLIBÉRATION N°37/2025 : RÉGIME DÉROGATOIRE DES FONCTIONNAIRES TITULAIRES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap.

Ce décret fixe, pour une période limitée, les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Pour la fonction publique territoriale, il est précisé que le nombre des emplois susceptibles d'être offerts à ce détachement dérogatoire est fixé par l'autorité territoriale.

Il est proposé d'ouvrir un poste de chef de service police municipale sur le dispositif expérimental de détachement dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap.

Ce poste fera l'objet d'un avis d'appel à candidature, et une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats au cours d'un entretien sera fixée afin d'apprécier leur motivation, leur parcours professionnel et leur capacité à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.

**DÉLIBÉRATION N°38/2025 : CRÉATION DE POSTE 2025**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

- Qu'en vertu de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

- Considérant le tableau des effectifs de la commune,
- Considérant le besoin de création d'un emploi permanent en raison de la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer l'emploi permanent à temps complet suivant :

- Un poste de Technicien Territorial.

**DÉLIBÉRATION N°39/2025 : CONVENTION DE CESSION DES CAMÉRAS DE VIDÉOPROJECTION DE LA CASSB À SES COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) s'est dotée de caméras de lecture automatisée de plaques d'immatriculation sur le territoire de ses communes membres, dont elle a la propriété.

La CASSB ne possédant pas de compétence pour visualiser les images desdites caméras il convient donc de les céder à titre gratuit aux communes membres qui récupèrent déjà les images des caméras dans leur centre de surveillance urbain pour les exploiter.

Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention de cession entre la CASSB et la commune de la Cadière d'azur ainsi que son annexe qui atteste du bon fonctionnement des équipements transmis.

**DÉLIBÉRATION N°40/2025 : CONVENTION POUR LA COOPERATION LES RCSC ET CCF ENTRÉES LES COMMUNES DE SIGNES - LE BEAUSSET- LE CASTELLET - LA CADIERE D'AZUR**

Monsieur le Maire indique que dans un esprit de solidarité territoriale entre les communes, il est proposé la mise en place d'une convention entre les communes de signes - le Beausset. Le Castellet - la Cadière d'azur pour encadrer la circulation de l'intervention des membres des réserves communales de sécurité civile (RCSC) et des comités communaux des feux et forêts (CCF) sur l'ensemble de nos territoires.

Cette convention vise de :

- Permettre à nos équipes de bénévoles de se déplacer et d'intervenir ponctuellement dans les communes voisines en cas de besoin ou de surveillance conjointe ;
- Renforcer notre coordination en matière de prévention des incendies de forêt et de gestion des événements climatiques ;
- Mutualiser nos moyens tout en respectant les compétences de chaque collectivité.

La commune du Castellet a préparé une convention qui est soumise au conseil municipal.

**DÉLIBÉRATION N°41/2025 : MISSION D'ASSISTANCE CONFIEE À L'ONF**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L.2122-1 à L.2122-17 ; Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débroussaillage qui est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux.

Cette mission de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation.

De plus, l'ONF exerce une mission d'expertise et de contrôle des obligations légales de débroussaillage.

Le montant total de cette prestation s'élève à 3 675,00 € HT.

Il est proposé de confier cette mission à l'ONF qui dispose de toutes les qualifications requises pour répondre aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF).

**Il est donc demandé au conseil municipal :**

- Article 1 : de l'autoriser à signer la convention avec l'ONF.

**DÉLIBÉRATION N°42/2025 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire indique que la société ENEDIS a demandé d'utiliser la parcelle B 1638 appartenant à la commune en vue d'y implanter un support électrique de haute tension.

Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention avec la société ENEDIS.

Ladite convention est annexée à la présente.

**DÉLIBÉRATION N°43/2025 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE « ALSH » « ORGANISATION ANIMATION ET GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.), DE LA PAUSE MÉRIDIENNE ET LA GARDERIE DU SOIR »**

L'accord-cadre à bons de commande actuel se termine fin octobre 2025.

Il avait été conclu le 17 octobre 2021 pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Le titulaire actuel est l'ODEL VAR.

Un nouvel appel d'offres ouvert a été publié le 27/06/2025, avec une remise des offres le 22/08/2025 à 13h00.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans et 10 mois ; les prestations débuteront à compter de la date fixée sur le bon de commande valant ordre de service.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant minimum : 80 000 € HT

Montant maximum : 680 000 € HT

Deux offres ont été reçues ; les candidats sont :

- ODEL VAR

- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- FOL 83

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 septembre 2025 afin de procéder à l'attribution du marché, après analyse et vérification des offres reçues.

L'offre du candidat LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- FOL 83 a été retenue au motif qu'elle est économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation (valeur technique 60%, prix 40%).

Le montant du Détail Quantitatif Estimatif, non contractuel, de l'offre retenue est de 679 627,80 € HT.

**DÉLIBÉRATION N°44/2025 : ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE 83 - BARRE ROCHEUSE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE :

COMMUNE : LA CADIERE D'AZUR

PROJET : Barre rocheuse

N° de dossier : 5382

Programme : TVX EP 2025

Conformément à l'article L.5212-6 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 259 de la loi N°2018-1317 du 28/12/2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE83 - SYMIELECVAR peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le Plan de financement des travaux est précisé dans le bon de commande joint à la présente.

Le montant du Fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte N°2041582 : « Subvention d'équipements aux organismes publics ».

Montant de Fonds de Concours : 18 750 €

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé des deux parties.

Le reste à payer par la commune après versement du fonds de concours, est financé en section de fonctionnement au compte 65568 « contribution aux organismes de regroupement » au titre de sa participation de fonctionnement.

Cette participation de 11 250,00 comprend :

- le solde de l'opération (25 % du projet HT et la TVA)

- les frais de maîtrise d'ouvrage et de suivi des travaux qui s'élèvent à 5 % du montant HT des travaux.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et des recettes réalisés par TE83 - SYMIELECVAR en fin de chantier servira de base au calcul du montant définitif de la participation.

Il est rappelé que conformément à l'article L1111-10 CGCT que pour les projets d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un syndicat mixte mentionné aux articles L-5711-1 ou L 5721-8 du présent code les concours financiers au budget du groupement versés par ses membres, y compris les contributions exceptionnelles, sont considérées pour l'application du présent III, comme des participations du maître d'ouvrage au financement de ces projets.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- Article 1 : d'approuver l'adoption d'un fonds de concours avec TE83 - SYMIELECVAR- relatif aux travaux sur la barre rocheuse tels que détaillés ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N°45/2025 : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE 83 POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

La rénovation thermique et les économies d'énergies sont un enjeu crucial pour la commune de la Cadière d'Azur, tant pour réduire sa facture énergétique que pour participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, une pré-étude a été réalisée pour identifier les travaux possibles sur le centre technique municipal, et solliciter un financement via le plan de relance gouvernemental.

Les résultats de cette étude ayant été communiqués en septembre dernier, et suite à de nombreux arbitrages nécessaires, la commune peut désormais confier le mandat de maîtrise de d'ouvrage à TE83 - SYMIELECVAR pour enclencher la phase travaux.

Le montant total de l'opération est de 122 162,27 € (maîtrise d'œuvre incluse), auquel s'ajoute la rémunération de TE83 - SYMIELECVAR à savoir 5 215,98 € TTC.

(cf. annexe financière ci-jointe)

Le taux de subvention de cette opération pourrait atteindre les 53,23 %.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- Article 1 : d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SYMIELECVAR pour la rénovation énergétique du centre technique municipal

**DÉLIBÉRATION N°46/2025 : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE 83 POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA Mairie ANNEXE**

La rénovation thermique et les économies d'énergies sont un enjeu crucial pour la commune de la Cadière d'Azur, tant pour réduire sa facture énergétique que pour participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, une pré-étude a été réalisée pour identifier les travaux possibles sur la mairie annexe, et solliciter un financement via le plan de relance gouvernemental.

Les résultats de cette étude ayant été communiqués en septembre dernier, et suite à de nombreux arbitrages nécessaires, la commune peut désormais confier le mandat de maîtrise de d'ouvrage à TE83 - SYMIELECVAR pour enclencher la phase travaux.

Le montant total de l'opération est de 106 322,65 € (maîtrise d'œuvre incluse), auquel s'ajoute la rémunération de TE83 - SYMIELECVAR à savoir 4 260,60 € TTC.

(cf. annexe financière ci-jointe)

Le taux de subvention de cette opération pourrait atteindre les 50,09 %.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- Article 1 : d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le TE83 - SYMIELECVAR pour la rénovation énergétique de la mairie annexe.

**DÉLIBÉRATION N°47/2025 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations sportives ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernés ne prendront pas part au vote.

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| CAD DANSES AZUR          | 3 000 €         |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE   | 2 500 €         |
| TENNIS                   | 4 000 €         |
| LYRE VIGNERONNE          | 1 000 €         |
| USC - Football           | 17 000 €        |
| YOGAZUR                  | 1 500 €         |
| CYCLISME OUEST VAR       | 4 500 €         |
| JUDO JU JITSU LA CADIERE | 1 500 €         |
| <b>Total</b>             | <b>35 000 €</b> |

**Il est donc demandé au conseil municipal :**

- Article 1 : de voter des subventions aux associations locales et extérieures pour l'année 2025.

**DÉLIBÉRATION N°48/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL OPÉRATIONS 2025 - BONUS**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

Monsieur le Maire indique que des agents opérant dans certains services de la commune sont concernés par ces dispositions et qu'ils sont amenés à effectuer un nombre d'heures important le week-end et les autres jours d'après pour assurer une bonne couverture du territoire communal.

Les services concernés sont :

- La police municipale ;
- Les ASVP ;
- Le service festivités.

#### DÉLIBÉRATION N°54/2025 : SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient chaque année d'actualiser le tableau des effectifs.

Pour ce faire le service des ressources humaines établit une liste des postes qui ne sont plus pourvus ou qui ont disparu suite à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Ces suppressions de postes doivent faire l'objet d'un avis du comité technique et, à cet effet, sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

Il est donc proposé Conseil Municipal la suppression de postes de la liste ci-annexée.

Autorisent la suppression de postes de la liste.

#### DÉLIBÉRATION N°55/2025 : INDEMNITÉ FORFAITAIRE CONSULTATION ÉLECTORALE - IFCE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'à l'occasion de consultations électorales certains agents territoriaux sont amenés à effectuer des travaux supplémentaires liés à l'organisation du scrutin et à la tenue des bureaux de vote.

La manière de compenser ces travaux supplémentaires diffère en fonction du statut de l'agent et il convient de mettre en place l'IFCE pour les agents non admis au bénéfice des IHTS.

Il est donc proposé d'instaurer cette indemnité dans les conditions suivantes :

- Article 1 : bénéficiaires

Agents titulaires et non titulaires ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 et non admis au bénéfice des I.H.T.S, en déterminant le crédit global affecté à cette indemnité.

- Article 2 : calcul du crédit global

D'assortir au montant de référence de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie un coefficient de 7.

- Article 3 : attributions individuelles

Conformément au décret 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.

Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales avec inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

#### DÉLIBÉRATION N°56/2025 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2029 AVEC LA CAF DU VAR ET LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour maintenir et développer les services aux familles.

Elle repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir des priorités et un plan d'actions adapté. Elle constitue un outil d'investissement social et territorial, favorisant l'adaptation des équipements et services aux besoins des familles, l'accès aux droits et la coordination des acteurs.

La CTG peut couvrir plusieurs domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap et accompagnement social.

Elle s'appuie sur les schémas départementaux existants, notamment celui des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, ainsi que sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le plan d'action de la CTG est aligné avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, piloté par le Comité Départemental des Services aux familles, présidé par le Préfet et co-présidé par des représentants du Conseil Départemental, des communes et de la CAF.

La CTG permet aux collectivités locales de formaliser leur rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Si le volet petite enfance et parentalité est conforme au décret n° 2025-253 du 20 mars 2025, la collectivité est dispensée d'élaborer un schéma spécifique.

La concertation avec les partenaires et les usagers est essentielle. Le diagnostic partagé permet d'identifier les besoins des allocataires et les spécificités territoriales.

La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, à l'ouest du Var, regroupe 9 communes et connaît une forte croissance démographique, générant des besoins accrus en logement, petite enfance, jeunesse et services. Le territoire présente des disparités entre zones littorales bien équipées et villages du haut pays moins desservis.

Les bassins de vie du territoire ont des dynamiques propres. Les priorités identifiées sont : accompagnement à la parentalité, développement de l'offre jeunesse et accès aux droits. Les objectifs communs portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la vie sociale, l'accès aux droits et au logement.

Chaque commune signataire s'engage selon ses moyens. L'animation de la CTG est assurée par un chargé de coopération et la CAF du Var. Les communes, seules détentrices de la clause générale de compétence, peuvent mutualiser leurs services pour répondre aux besoins locaux.

Enfin, la CAF du Var, les 8 communes signataires et la communauté d'agglomération souhaitent conclure une CTG pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention communs.

Vu la délibération n° DEL\_CC\_2022\_32 du 21 mars 2022 ayant approuvé la précédente CTG CAF 2022-2025 ;

Vu le diagnostic partagé et le plan d'actions élaborés avec la CAF du Var et les communes membres pour la période 2026-2029 ;

Vu la nécessité de poursuivre et d'amplifier la politique sociale territoriale en faveur des familles, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, du logement, de l'animation de la vie sociale et de la coordination des acteurs ;

Considérant les évolutions législatives récentes (loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, décret du 20 mars 2025 sur le schéma pluriannuel petite enfance) ;

Considérant l'élargissement des compétences des communes en matière de service public de la petite enfance et d'autorité organisatrice (AO) ;

Vu l'adoption par la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume lors de sa séance du 24 novembre 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- Article 1 : D'approuver le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2029 joint en annexe, ainsi que son plan d'actions et ses annexes.

- Article 2 : D'autoriser le Maire, à signer la CTG 2026-2029 avec la CAF du Var et les communes membres, ainsi que tout document s'y rapportant.

- Article 3 : De charger le Maire de veiller à la bonne exécution de la convention, à la mobilisation des moyens nécessaires et à l'évaluation annuelle des actions menées, en lien avec la CAF et les partenaires. Ce suivi se fera dans le cadre d'un comité de pilotage CTG, associant la CAF, la communauté d'agglomération, les communes et les partenaires concernés.

- Article 4 : De décider que la présente délibération sera transmise à la CAF du Var, à la CASSB, aux communes membres, et publiée selon les modalités réglementaires.

#### DÉLIBÉRATION N°57/2025 : VENTE TERRAIN GAIROARD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur GAIROARD propriétaire de la parcelle AH 39/38 a fait part à la commune son souhait de se porter acquéreur de la parcelle AH 279 d'une surface de 3 430.m2 qui appartient à la commune.

- Monsieur le Maire indique que cette parcelle, qui avait fait l'objet d'une procédure pour la reconnaissance d'un bien sans maître, a été incorporée dans le domaine communal par délibération du 14 mars 2019.

- Cette parcelle se situe en zone UM qui est inconstructible.

- De plus ladite parcelle doit être débroussaillée dans son intégralité par la commune ce qui génère des frais.

- Or cette parcelle n'est pas exploitabile car elle présente un dénivelé important vers le ruisseau et elle n'est pas accessible par la voie.

- La commune a demandé une estimation au pôle d'évaluation domaniale de Toulon et ce dernier a estimé le bien à 17 000 €.

- La marge de négociation de 10 % étant laissée libre à l'appréciation du consultant et suite aux négociations effectuées avec le propriétaire il est proposé de fixer le prix de l'acquisition à 17 000 €.

- Toutes les informations concernant ce terrain sont jointes en PJ avec l'estimation au pôle d'évaluation domaniale de Toulon.

#### DÉLIBÉRATION N°58/2025 : ACQUISITION TERRAIN BÉRARD

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune s'est portée acquéreur d'un terrain dont la situation juridique est la suivante :

SCI LA FONT D'ABEILLE représentée par Monsieur BERARD René.

La situation cadastrale est la suivante :

- Parcellé AB 1029 (ex AB 820)

- Adresse Font d'abeille

- Superficie : 1 779 m2

- Nature réelle : terrain nu

- Zone UE au PLU de la Commune

Cette acquisition répond à un besoin d'agrandir le parking Font d'Abeille déjà existant.

La commune a demandé une estimation au pôle d'évaluation domaniale de Toulon et ce dernier a estimé le bien à 205 000 €.

La marge de négociation de 10 % étant laissée libre à l'appréciation du consultant et suite aux négociations effectuées avec le propriétaire il est proposé de fixer le prix de l'acquisition à 210 000€. Les crédits concernant cette acquisition sont prévus au Budget 2025.

Toutes les informations concernant ce terrain sont jointes en PJ avec l'estimation au pôle d'évaluation domaniale de Toulon.

Les membres de l'assemblée

Monsieur le Maire entendu dans son exposé

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

Autorisent l'acquisition de la parcelle AB 1029 (ex AB 820), située « Font d'Abeille », d'une superficie de 1 779 m<sup>2</sup> en zone UE appartenant à la SCI LA FONT D'ABEILLE représentée par Monsieur BERARD René dont le prix a été fixé à 210 000€.

#### DÉLIBÉRATION N°59/2025 : DÉCISION DE NE PAS RÉALISER D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AVANT UNE CONSULTATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 30 juin 2025 il a été décidé de définir les modalités de concertation en vue d'établir une modification simplifiée du PLU.

L'examen au cas par cas du projet de modification simplifiée peut permettre de démontrer l'absence d'incidence significative sur l'environnement et la santé humaine.

VU le CGCT ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles I 153.45 à I 153-48 ;

VU le PLU approuvé le 11 juin 2018 ;

VU l'arrêté du Maire en date du 17/4/2025 actant la procédure de modification ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 Approuvent cette modification simplifiée N°1 et les modalités de concertations ;

Vu la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région PACA relative à la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la proposition du 6 août 2025 de la MRAE de la Région PACA de dispenser relative à la modification simplifiée n°1 du PLU conformément à l'article R 104-33 du code de l'urbanisme ;

Décide de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la modification simplifiée n°1 du PLU.

Les membres de l'assemblée

Monsieur le Maire entendu dans son exposé

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

Autorisent de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la modification simplifiée n°1 du PLU.

#### DÉLIBÉRATION N°62/2025 : AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES D'ENGAGEMENT AVEC LE SIVAAD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de la Cadière d'Azur a recours au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV), dont le coordinateur est le SIVAAD (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers), afin de passer des marchés de fournitures non-alimentaires.

Le groupement permet de réaliser des économies en regroupant les achats, tout en mutualisant les procédures de passation des marchés.

Le SIVAAD met à la disposition des communes adhérentes des outils de suivi des marchés, permettant de réaliser des économies de fonctionnement, un gain de temps et une maîtrise des coûts par un suivi régulier des achats.

Le SIVAAD nous informe que leur commission d'appel d'offres, qui s'est réuni le 30/10/2025, 6/11/2025 et 20/11/2025, a décidé d'attribuer les marchés non-alimentaires suivants, applicables aux exercices 2026-2027-2028 (durée ferme de 2 ans et une année par tacite reconduction) :

- A001 fournitures de librairie, papeterie, scolaires et mobilier ;
- A002 fournitures d'habillement, articles chaussants, accessoires et épi ;
- A003 fournitures de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène ;
- A004- fournitures de matériel et d'équipements pour les restaurants des collectivités ;
- A005-fournitures de matériaux, matériels et équipements pour les services techniques.

Le lot H01 « Habillement, articles chaussants et EPI pour les personnels des écoles, cuisines, RPA-EHPAD » de la procédure A002 est infructueux, il sera prochainement relancé.

Afin de continuer à bénéficier des services dudit syndicat il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'engagement liant la commune aux attributaires pour les prestations et engagements listés dans le tableau joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les attributaires des lots des marchés non-alimentaires SIVAAD 2026-2027-2028,
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'attributaire du lot H01 « Habillement, articles chaussants et EPI pour les personnels des écoles, cuisines, RPA-EHPAD » de la procédure A002 (infructueux), qui sera désigné à l'issue d'une nouvelle procédure.

#### DÉLIBÉRATION N°60/2025 : MODIFICATION N°1 DU PLU – PROCÉDURE DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération du 30 juin 2025 le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU et ses modalités de concertation.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après notification aux Personnes Publiques Associées, le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU doit être mis à disposition du public pendant un mois, conformément à la délibération précitée :

- En format papier, au service de l'urbanisme de la Commune de La Cadière d'Azur, Place Jean Jaurès, aux jours et horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h à 11

**DÉLIBÉRATION N°67/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL-DETR POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune s'est lancée dans une programmation de rénovation thermique et énergétique de bâtiments communaux. A ce titre il est prévu de commencer cette vaste opération par les locaux du Centre Technique Municipal.

Devant le coût élevé de cette rénovation il est nécessaire de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL ou de la DETR.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 101 802 € Hors Taxe.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- Article 1 : d'approuver la demande du centre technique municipal.

**DÉLIBÉRATION N°68/2025 : SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL - 10001 VIES HABITAT**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de lancer le programme de logements sociaux, situé, sur les parcelles cadastrées et classées en zone UBD au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juin 2018 et impactées par un emplacement réservé, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le montage de l'opération.

Ce projet est l'occasion de permettre de répondre aux besoins de la ville en logements sociaux.

S'agissant de l'équilibre financier de l'opération, deux autres conditions sont souhaitées par l'opérateur, à savoir :

- une subvention d'équilibre de 350 000 euros de la part de la commune,
- une subvention des Fonds SRU par l'EPF PACA à hauteur de 350 000 euros (même montant que la commune).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, à l'attribution de cette subvention.

Cette subvention d'équilibre sera déduite des sommes que la commune de La Cadière d'Azur devrait payer au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Le versement de cette subvention s'effectuerait dans les conditions suivantes :

- 100 000 € au démarrage des travaux, soit à l'ouverture du chantier,
- 150 000 € à la fin de la phase gros-œuvre, soit à la mise hors d'eau et hors d'air de la construction,
- 100 000 € à l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier certaines imputations concernant des écritures d'amortissements ainsi qu'il suit :

- Dans le cadre d'apurement du compte 2031 et d'une mise à jour de l'actif que les fiches n° 203 - RECHER/1995/01 d'un montant de 23 682.96 n'a pas fait l'objet de mouvement et qu'il convient donc d'effectuer cette régularisation par le compte 1068 afin que nous puissions le sortir de l'actif.

Par ailleurs, il convient aussi de régulariser les opérations suivantes :

Elles n'ont pas fait l'objet de mouvements et il convient donc d'effectuer cette régularisation par le compte 1068.

Débit - article 1068 pour 46 826.24 €

Crédits - article 28041511 pour 46 826.24 €

Débit - article 28041511 pour 28 350.18 €

Crédit - article 1068 pour 28 350.18 €

Débit - article 1068 pour 28 350.18 €

Crédit - article 2804183 pour 28 350.18 €

Il est à noter que lesdites écritures ne modifient pas l'équilibre budgétaire puisqu'il s'agit d'opérations d'ordre.

**DÉLIBÉRATION N°69/2025 : ÉCRITURES COMPTABLES**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier certaines imputations concernant des écritures d'amortissements ainsi qu'il suit :

- Dans le cadre d'apurement du compte 2031 et d'une mise à jour de l'actif que les fiches n° 203 - RECHER/1995/01 d'un montant de 23 682.96 n'a pas fait l'objet de mouvement et qu'il convient donc d'effectuer cette régularisation par le compte 1068 afin que nous puissions le sortir de l'actif.

Par ailleurs, il convient aussi de régulariser les opérations suivantes :

Elles n'ont pas fait l'objet de mouvements et il convient donc d'effectuer cette régularisation par le compte 1068.

Débit - article 1068 pour 46 826.24 €

Crédits - article 28041511 pour 46 826.24 €

Débit - article 28041511 pour 28 350.18 €

Crédit - article 1068 pour 28 350.18 €

Débit - article 1068 pour 28 350.18 €

Crédit - article 2804183 pour 28 350.18 €

Il est à noter que lesdites écritures ne modifient pas l'équilibre budgétaire puisqu'il s'agit d'opérations d'ordre.

**DÉLIBÉRATION N°70/2025 : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRÉCÉDENTS - QUART DES CRÉDITS 2025 EN 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les dispositions de l'article L.1612-1 modifié par la loi n° 2012-510 du 29 septembre 2012 qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par le budget principal.

Montant des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement de dette, restes à réaliser et reports) 1 885 000 € chapitres 20, 21, 23), le quart représente 471 250 € à affecter de la façon suivante :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 12 500.00 €         |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles   | 83 750.00 €         |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours      | 375 000.00 €        |
| <b>Total</b>                              | <b>471 250.00 €</b> |

**Il est demandé au conseil municipal :**

- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents - quart des crédits 2025 en 2026.

## Élections municipales 2026

### Calendrier électoral

Chers électeurs, chères électrices, voici les dates essentielles à retenir pour les élections municipales 2026.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| mercredi 4 février 2026 | Date limite d'inscription sur les listes électorales (téléprocédure - internet)                                |
| vendredi 6 février 2026 | Date limite d'inscription sur les listes électorales (format papier - à déposer au secrétariat, Mairie Annexe) |
| dimanche 15 mars 2026   | Premier tour des élections municipales et communautaires   |
| dimanche 22 mars 2026   | Deuxième tour des élections municipales et communautaires  |

## ESPACE LIBRE EXPRESSION

Chers Cadiérennes et Cadiérens,

Depuis le début du mandat, nous avons participé à l'ensemble des conseils municipaux ainsi qu'à toutes les commissions. Nous avons essayé de travailler avec les autres élus, dans un esprit de dialogue et de responsabilité avec pour seul objectif l'intérêt général et le bien de La Cadière d'Azur. C'est ainsi que nous avons voté favorablement à toutes les résolutions allant dans ce sens. En particulier, nous avons soutenu les travaux de l'école primaire et de l'école maternelle pour le bien-être des enfants de notre village et les futurs travaux d'amélioration énergétique du bâtiment des services techniques et de la mairie annexe.

Si la gestion du village est menée avec rigueur et avec beaucoup de sérieux, nous pensons toutefois qu'il faille élargir les actions pour dynamiser davantage la Cadière d'azur ; travailler plus en profondeur avec nos associations, nos commerçants et nos artisans qui sont au cœur de la vie de notre village tout en modernisant la communication.

Dans cette démarche, nous restons attentifs aux demandes et nous sommes à votre écoute.

Nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2026.

N'hésitez pas à nous contacter

Florence COFFINET 0616640381

Christian GIANGRECO 0648064565

Chères Cadiérennes, chers Cadiérens,

Depuis deux ans, j'ai pris la suite de Marcel SIMON, comme conseiller municipal d'opposition.

J'ai assisté à tous les Conseils Municipaux qui se sont tenus en 2024 et 2025 ainsi qu'aux commissions « Finance » et « Electorale ».

A part quelques observations que j'ai faites, le rôle d'un élu d'opposition reste bien tenu !

Avant chaque Conseil, j'invite le groupe « La Cadière pour Tous » autour d'un café pour partager les observations des uns et des autres.

Quelles sont les impressions que je retire de cette expérience ?

Tout d'abord, un attachement encore plus profond à notre Village, véritable lieu privilégié.

Une relation simple, franche et cordiale avec les Elus de la Majorité comme avec ceux de l'Opposition. Nous sommes loin des invectives et incivilités nationales !

Bien sûr, le havre de paix qu'est la Cadière d'Azur, ne doit pas nous faire oublier les nuages sombres qui s'accumulent autour de nous !

Le 15 Mars prochain nous élirons une nouvelle équipe municipale, je ne peux que vous encourager à aller voter pour que notre démocratie locale soit la plus représentative possible.

Je tiens à remercier tous les membres de « La Cadière pour Tous », en particulier Marcel SIMON, pour leur soutien tout au long de cette mandature.

Chères Cadiérennes, chers Cadiérens,

Je vous souhaite à toutes et à tous au nom de notre groupe « La Cadière pour Tous » une très belle année 2026.

Patrick FOUASSIER

## CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES D'HONNEUR 2025

### Reconnaissance et engagement au service de la collectivité

Chaque année, la municipalité de La Cadière d'Azur tient à honorer ses agents pour leur dévouement et leur engagement au service du public. La cérémonie des Médailles d'Honneur 2025 met à l'honneur des femmes et des hommes dont l'investissement quotidien contribue à la qualité des services publics locaux.

| Distinction       | Niveau           | Lauréats   |
|-------------------|------------------|--|
| 35 ans de service | Médaille d'OR    | ALLIONE Mireille, L'HELGOUARCH Philippe  |
| 30 ans de service | Médaille VERMEIL | GOURMELON Christophe, PIERACCI-PESCIOS Danielle  |
| 20 ans de service | Médaille ARGENT  | ALBERTO Sylvain, ARMBRUSTER Géraldine, CHARLIER Stéphane, ESCAT Alexandra, LOUÉDOC Maryse, SASSATELLI David, SUHAS Iosua, THAURIN Gislaine |

### Départs en retraite

La municipalité salue chaleureusement le parcours de deux agents qui quittent leurs fonctions en 2025 :

- L'HELGOUARCH Philippe
- MUDADU René

Leur expérience et leur contribution resteront gravées dans la mémoire collective de la commune.



« Ces distinctions et ces évolutions illustrent la vitalité de notre administration communale. Je tiens à remercier chaleureusement nos agents pour leur engagement au quotidien, et à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. Ensemble, continuons à servir La Cadière d'Azur avec passion et professionnalisme. »

René Jourdan, Maire de La Cadière d'Azur

## COMMÉMORATIONS ET HOMMAGES

### Cérémonies Patriotiques : Hommage à la Mémoire et aux Valeurs de la République

Moments forts de notre vie collective, où nous nous rassemblons pour honorer ceux qui ont servi et défendu les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Sous la présidence de René Jourdan, Maire de La Cadière d'Azur, ces cérémonies, sont aussi l'occasion de réaffirmer notre attachement aux principes républicains qui fondent notre société.



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



Journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940



Commémoration Fête Nationale du 14 juillet



Cérémonie du 20 août, Libération de La Cadière d'Azur



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France

## DÉCÈS 2025 À LA CADIERE D'AZUR :

|  |            |   |            |
|--|------------|---|------------|
| Norbert Gérard BOUDIER                                     | 07/01/2025 | Angèle Claire Rose TARDITI veuve LANCIA               | 17/06/2025 |
| Fortuné Victorin PICHE                                     | 12/01/2025 | Juliette Louise Gabrielle BRUN veuve PALMERI          | 24/06/2025 |
| Maurice Jean Marie Antoine Louis FABRE                     | 14/01/2025 | Maria Rosaria AIELLO épouse GUGLIELMETTI              | 04/08/2025 |
| Fernande Lucette HUCHET                                    | 21/01/2025 | Ahmed IKHERBANE                                       | 11/08/2025 |
| Alexis Jean-Claude PAOUTOFF                                | 18/02/2025 | Frank Rémy BRIGNONE                                   | 29/08/2025 |
| Marie-Thérèse Bernadette Madeleine SERAZIN épouse OLLIVIER | 25/02/2025 | Lucia ZOCCHI Veuve PERRY                              | 18/09/2025 |
| Danièle Elise Aimée BONIFAY épouse THOUMAZEAU              | 07/03/2025 | Ginette Rose PECOUL veuve BLANCHEZ                    | 24/09/2025 |
| Alain Georges Michel PILUT                                 | 13/03/2025 | Jeannine Carmen SAZERAT veuve BINE                    | 11/10/2025 |
| Jean-Louis CAUSSE  | 17/03/2025 | Jacques Serge GENEVOIS veuf MENICHELLI                | 29/10/2025 |
| Georges André PRAT   | 18/03/2025 | Yanis BOUOUDEN  | 08/11/2025 |
| Bernard TOMASINI   | 13/04/2025 | Pascale Hélène Anny ROSSI                             | 28/11/2025 |
| Monique Jeanne Louise ANGEVIN                              | 24/04/2025 | Eric Yves VANTORRE                                    | 03/12/2025 |
| Marie Claude Noëlle FOURNIER veuve CELLARD                 | 26/04/2025 | Pierre Marc Alexandre CICERI                          | 17/12/2025 |
| Hélène Augusta Victorine BLANC veuve GREGOIRE              | 10/05/2025 | Christine Luce Françoise VAN DEN BOSCH veuve SHEPHERD | 23/12/2025 |
| Marcel Fernand POLI  | 24/05/2025 |   |            |

## TRANSCRIPTION DÉCÈS 2025 :

|   |            |                           |
|---|------------|---------------------------|
| Martine Geneviève Claudine BOURGEON épouse LAETHIER | 25/12/2024 | La Ciotat                 |
| Roger Jean PERRET                                   | 07/01/2025 | La Seyne sur Mer          |
| Lucie BARTOLOZZI épouse PUCCI                       | 08/01/2025 | La Ciotat                 |
| Marie-France TORTORICI épouse GRAVIER               | 21/01/2025 | Marseille 8 <sup>e</sup>  |
| Myriam Edith LORENZI veuve BONNAUD                  | 22/01/2025 | Marseille 9 <sup>e</sup>  |
| Martine Monique PATRISSE                            | 23/01/2025 | Toulon                    |
| Michel Pierre COIFFARD                              | 09/02/2025 | La Ciotat                 |
| Paul Daniel JULIEN                                  | 25/02/2025 | Marseille 9 <sup>e</sup>  |
| Marguerite Louise Marie VIDAL                       | 07/03/2025 | Saint Cyr sur Mer         |
| Christian HUBERT                                    | 05/03/2025 | La Garde                  |
| Paul Theo Thomas GRELET                             | 10/03/2025 | Cuges les Pins            |
| Yves Jean Henri BONHOMME                            | 04/04/2025 | Saint Cyr sur Mer         |
| Eliane Marie Thérèse JOURDAN veuve FEVRIER          | 17/04/2025 | La Ciotat                 |
| Michel Alphonse MATTIO                              | 25/11/2024 | Marseille 15 <sup>e</sup> |
| Guillaume Edouard BARE                              | 28/05/2025 | Toulon                    |
| Joseph Antoine SCALICI                              | 19/06/2025 | Marseille 6 <sup>e</sup>  |
| Alain Georges RIESTERER                             | 29/06/2025 | La Seyne sur Mer          |
| Jacques Pierre CARRIER                              | 11/07/2025 | La Ciotat                 |
| Mireille Gabrielle Lucette PLAUCHIER                | 30/07/2025 | La Seyne sur Mer          |
| Christian Henri Louis BREVARD                       | 14/08/2025 | Ollioules                 |
| Yvette Marie Simone BERNARD                         | 05/09/2025 | La Ciotat                 |
| Louis Antoine GUEIRARD                              | 28/08/2025 | La Ciotat                 |
| Patricia Ellis Mania CHMAKOFF                       | 05/09/2025 | La Ciotat                 |
| Liliane Micheline Simone BOURDAIS                   | 16/09/2025 | Marseille 4 <sup>e</sup>  |
| Gilles MURU   | 10/09/2025 | La Seyne sur Mer          |
| Marianne SALVADORI                                  | 03/10/2025 | La Ciotat                 |
| Dominique Jean Francois CORTINOVIS                  | 10/10/2025 | Aubagne                   |
| Hervé Jean Paul BENEFICE                            | 04/11/2025 | Saint Cyr sur Mer         |
| Louisette Andréa Micheline CAILLON épouse JOURDAN   | 15/11/2025 | Saint Cyr sur Mer         |
| Guy Leo DUVINAGE                                    | 02/12/2025 | Saint Cyr sur Mer         |
| Giovani Antonio MUDADU                              | 04/12/2025 | La Seyne sur Mer          |



## MARIAGES 2025 :

|   |            |
|---|------------|
| CHUNYAN Ji / DAGAN Maxime Charles                                       | 05/04/2025 |
| De DIEULEVEULT Anne Marie Bénédicte/ SERVAIS Maxime Maurice René        | 02/05/2025 |
| BOQUILLON Emmanuelle/ ACHILLI Guillaume                                 | 08/05/2025 |
| RIVOIRE Cécile Thérèse/ KAYOUECHE Abdellatif                            | 17/05/2025 |
| SAUVE Fanny Annie Colette/ QUINZIN Marine Morgane Désirée               | 24/05/2025 |
| WOOLLEY Damien Gabriel Alain/ TEISSIER Amandine Marie Séverine          | 24/05/2025 |
| MARTIN Pascal Bruno/ AUDIFFREN Sabine                                   | 24/05/2025 |
| MIGAYROU Olivier Guy Christian Robert/ TIFAOUI- MATHIEU Chloé Océane    | 24/05/2025 |
| COLOMBANI Pierre Dominique André/ CUREAUDEAU Danielle Huguette Marcelle | 02/06/2025 |
| LE Dû Janick Laurette/ BATTIGELI Téo                                    | 14/06/2025 |
| SECHAUD Bastien Gérard Daniel/ LOUX Caelia Florine                      | 14/06/2025 |
| SERBETOT Yoann Gérard/ RAMOS PARRA Freila Milagros                      | 21/06/2025 |
| KONRAD Patrice/ SCHENKEL Ellen Charlotte Christina                      | 21/06/2025 |
| GROSMAIRE Pierre Philippe / GEVREY Aurélie Thérèse Jacqueline           | 21/06/2025 |
| FALCONE Pierre André Pascal/ CLEMENT Agathe Pascale Marie               | 19/07/2025 |
| CHASAC Nathalie Geneviève / DUFOUR Henry Joseph Bernard Jean Marie      | 19/07/2025 |
| VINCENT Pauline Caroline Geneviève/ SCELLIER Valentin Jean Ghislain     | 24/07/2025 |
| MENENDEZ GOMEZ Thomas Pierre Jérôme/ REDT Océane                        | 02/08/2025 |
| GRAS Erwan Laurent/ GRANIER Ludivine                                    | 09/08/2025 |
| SERAPHIN Clément Jacques Albert/ BERTAUX Dylan Daniel Serge             | 09/08/2025 |
| GAMMICCHIA Justine Camille / COLLIAU Loïc Jacky                         | 03/09/2025 |
| HOPQUIN Eric Christian/ LATOMBE Sylvie Claudine                         | 06/09/2025 |
| GENEVOIS Julia Emilie Michèle/ ZERBIB Antoine Armand Robert             | 11/09/2025 |
| BISSON Gabriel Martin / PEPINO Marylou Dana                             | 19/09/2025 |
| BIOTTEAU Thomas Xavier Stephen Luc/ TROUSLARD Lola                      | 19/09/2025 |
| FAUCHER Pauline/ POIBLAUD Jason Louis                                   | 19/09/2025 |
| ESCUDERO Kevin Grégory/ BORLA Stéphanie                                 | 10/10/2025 |
| FRAYON Franck Jacques Roland/ VAILLANT Anaïs Karine                     | 22/10/2025 |

## PACS 2025 :

|  |            |
|--|------------|
| POCOVI Noa                                   |            |
| ADJAMIAN Carla Corinne                       | 01/04/2025 |
| GUILLE Nicolas Daniel                        |            |
| CARRETERO Marie Manuela Elisabeth            | 03/04/2025 |
| MESQUITA DE AZEVEDO Jenethé                  |            |
| GUILLE Christophe Jean                       | 08/04/2025 |
| CAMBE Marine Emilie                          |            |
| CASASSA Camille Nicolas Jean                 | 17/04/2025 |
| HUGEL Christopher Jean-Claude                |            |
| TABORDA DOMINGUES Adeline Marie              | 22/04/2025 |
| MENZEL Franck Eric Patrick                   |            |
| GUERIN Julie Léone Eliane                    | 23/05/2025 |
| MARTINS Simon Alban                          |            |
| SABIN Philippine Karine Sylvie Anne          | 05/06/2025 |
| THEURE Laurine Axelle Anaïs Marion Mickaëlla | 12/08/2025 |
| BAILLY Thomas Louis Gérard                   |            |
| NICOLAS Sylvie Monique Noémie                |            |
| LAYOUT Yves Michel Marie                     | 08/09/2025 |
| BUSNEL Sylvia Gwenaëlle Juliette             |            |
| SPARACIA Kévin Christiane Thierry            | 16/09/2025 |
| BARRIT Mikaël Patrice Jean                   |            |
| SEURIN Manon Patricia Evelyne Noëlle         | 14/10/2025 |
| ESNAULT Dorothée Vannie                      |            |
| GUILLERMIER Anthony                          | 07/11/2025 |
| BELLEGY Laurie Marie-Rose                    |            |
| DESBUISSON Maxime Michell                    | 06/11/2025 |
| ALLACH Mina                                  |            |
| FLEURENT Guillaume Jean-Marie                | 21/11/2025 |
| GIBIER Anthony Carol                         |            |
| RUIZ Marina Patricia Ornella                 | 26/11/2025 |
| REVEST Aurelien Jacques Julien               |            |
| SAYER Melanie Nicole Simone                  | 11/12/2025 |
| AIZIER Fanny Marie Perrine                   |            |
| GIRAUD Régis Patrick Gabriel                 | 22/12/2025 |
| LEVY Gabriel Edmond                          |            |
| SAFRYGINA Elena Vladimirovna                 | 30/12/2025 |

## NAISSANCES 2025 :

|   |            |                   |
|---|------------|-------------------|
| LABOUREL TOURNIERE Julia Alexia               | 10/01/2025 | La Ciotat         |
| KOYTCHEV GUEORGUIEV Anna-Rose Sandrine Carole | 18/01/2025 | La Ciotat         |
| ARNAUD HOAREAU Giulia Marie                   | 27/01/2025 | La Ciotat         |
| CHARREYRON Zelda Eleanore Agnes               | 12/04/2025 | La Cadière d'Azur |
| FONTAINE HAUARIKI Heipoe Catherine Hina       | 03/05/2025 | La Ciotat         |
| FLEURENT Emry Janet Joselyne                  | 07/05/2025 | La Ciotat         |
| RAVIER Azur Olivier Daniel                    | 09/05/2025 | La Ciotat         |
| GOY Robin Armand Raymond                      | 26/05/2025 | La Ciotat         |
| ROUBAUD Gabrielle jeanne Bongio               | 03/06/2025 | Toulon            |
| DUBOIS Dévy Sun                               | 26/06/2025 | La Ciotat         |
| BELLONI Timothée Ivan Olivier                 | 09/07/2025 | La Ciotat         |
| VIOLANTE Pénélope Josie                       | 14/07/2025 | La Ciotat         |
| BERTHE Iris Dory Marie-Dominique Jeanne       | 11/07/2025 | Aubagne           |
| QUINZIN Lizzio Alain Jean                     | 18/08/2025 | Toulon            |
| PASCAL Cassie Danielle Isabelle               | 02/09/2025 | La Ciotat         |
| AMARA Noha Adrien                             | 05/09/2025 | La Ciotat         |
| MARIOTTI BOVARD Eléanore Lady Adaline         | 07/09/2025 | Toulon            |
| LAUNAIS Finn Enak Bjorn                       | 16/09/2025 | La Ciotat         |
| GONGORA LAVITOLA Tahia Marie                  | 16/09/2025 | La Ciotat         |
| ALBERTO Esmée Laura Jérémie                   | 24/09/2025 | La Ciotat         |
| MONZO Nathan Etienne Vincent Louis            | 07/10/2025 | La Ciotat         |
| TOURNOD Maylone Monji Michel                  | 12/10/2025 | Toulon            |
| OLIVA Castille                                | 07/11/2025 | Toulon            |
| GUILLE Gabriela Christina Angela              | 18/12/2025 | La Ciotat         |
| OUSSALAH Maxine Celeste                       | 26/12/2025 | Aubagne           |
| BERTRAND Billie Saudade Alix                  | 30/12/2025 | Toulon            |
| BERTRAND Maxine Sade Charlie                  | 30/12/2025 | Toulon            |

## BAPTÈMES REPUBLICAINS 2025 :

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| HERAULT MENNTI Gianni Hubert Théodore | 10/05/2025 |
| LEVAILLANT Lou Charline               | 07/06/2025 |
| VANHOLLEBEKE Kosta Pierre-Ange Romain | 11/07/2025 |
| DUPUY Sophia Agnès Rose               | 26/07/2025 |
| LUPI Louka Gilbert Didier             | 18/10/2025 |
| RAUBY Astrée                          | 18/10/2025 |

## HORAIRES SERVICE URBANISME

Contact : 04 94 98 25 21 - [urbanisme@lacadieredazur.fr](mailto:urbanisme@lacadieredazur.fr)

Accueil physique uniquement sur rendez-vous

La prise de rendez-vous se fait par mail à : [urbanisme@lacadieredazur.fr](mailto:urbanisme@lacadieredazur.fr)

Les rendez-vous sont uniquement les mardis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30

Pour les dépôts de dossiers physiques, une bannette est mise à disposition du public au 2<sup>ème</sup> étage aux heures d'ouverture de la Mairie annexe.

## PERMANENCE CAUE

L'architecte conseil du CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var)

assure une permanence le mercredi matin, 2 fois par mois,  
sur rendez-vous, au service de l'urbanisme.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 04.94.98.25.21

## Dossiers déposés à l'urbanisme en 2025 :

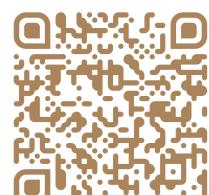
382 dossiers

- 1 dossier de permis d'aménager
- 94 dossiers de permis de construire :
  - 46 permis de construire
  - 40 permis de construire modificatifs
  - 8 transferts de nom
- 151 dossiers déclarations préalables :
  - 138 déclarations préalables
  - 13 déclarations préalables modificatives
- 136 certificats d'urbanisme :
  - 128 certificats d'urbanisme de simple information - CU type A
  - 8 certificats d'urbanisme opérationnels - CU type B



## GUICHET UNIQUE RAPPEL DU LIEN

Disponible sur le site de la commune > Urbanisme > Guichet unique des Autorisations d'Urbanisme  
> <https://sudsaintebaume.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

 Rappel : Dans les **communes de plus de 3500 habitants**, les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par **les personnes morales** devront être **déposées par voie dématérialisée**. Il s'agit des demandes de permis de construire, de démolir, de permis d'aménager et des déclarations préalables. **Cette nouvelle obligation est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Archives départementales du Var (recherches d'antériorité PC avant Juin 1943)



> <https://archives.var.fr>

Les documents suivants ont été numérisés et sont en libre consultation sur le site des AD83 :  
Plans et matrices cadastrales.

## OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Nouvel Arrêté Préfectoral N°DDTM/Saf/2025-08 en vigueur depuis le 26/09/2025.

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Forêt/Debroussaillement/Debroussaillementobligatoire-dans-le-Var>



- Une Campagne de boîtage commencera début Décembre, quartier par quartier. Un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres contenant une note d'information, les modalités techniques des OLD, et la réglementation relative à l'emploi du feu et brûlage (voir lien préfecture et mairie).
- Le courrier sera distribué par un agent du service urbanisme, M. Didier SIRI, référent OLD. Ce dernier sera muni d'une carte d'identité d'employé municipal et d'une chasuble afin de rassurer les administrés. Merci de lui réserver un excellent accueil !!

La stratégie communale de sensibilisation et de contrôle des OLD démarrera en 2026 pour les quartiers présentant le plus grand risque :

- Colle de Reyne
- Alon
- Le Pin
- Les Vaussiers
- Baraveou

La 2<sup>nde</sup> campagne de sensibilisation se déroulera courant 2027 est concernera les quartiers suivants :

- La Barbarie
- La Peyguière
- Les Jourdans
- Les Lauves

**Rappel :** Le débroussaillement est obligatoire de façon permanente et pas seulement lors de la campagne de sensibilisation.

## ADAP : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Dans le cadre de l'approbation de l'ADAP en décembre 2016, une mesure compensatoire a été transmise à la Préfecture et en particulier au service Accessibilité/DDTM pour les bâtiments communaux ne pouvant recevoir des PMR.

Un Point d'Accueil Multi-Services, a été créé, et se situe **21, rue Aristide Briand, à côté de l'Espace Culturel..**

L'accueil des personnes à mobilité réduite pourra y être réalisé sur rendez-vous par l'intermédiaire du formulaire de contact mis à disposition sur le site de la Commune.

Une prorogation d'un an a été demandé et accordé par les services de la Préfecture pour le Centre Sportif Itrac afin d'améliorer l'accessibilité aux PMR.

Un formulaire de contact permettant de prendre rendez-vous dans cet espace accessible à tous est disponible en ligne sur notre site internet: [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr) => nous contacter

## CANISITE

Accès par le haut parking des anciens combattants

Chaque jour, le service de nettoyage de la municipalité met tout en œuvre pour maintenir des rues propres et agréables pour tous.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté de nos espaces publics, la commune a installé un nouveau canisite. Cet espace dédié aux chiens permet aux propriétaires de promener leur animal en toute sérénité.

Le site est équipé d'un distributeur de sacs. Plusieurs distributeurs sont également disposés en différents endroits du centre du village.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour utiliser ces dispositifs et contribuer ainsi à une commune plus agréable pour tous.



## MÉGOTS

Depuis plusieurs années, la commune participe à la journée mondiale du nettoyage, le World Clean Up Day. Au cours de cette journée, un trop grand nombre de mégots est encore ramassé.

Suite à la convention signée l'an dernier avec l'éco-organisme ALCOME, la commune a poursuivi son engagement pour réduire la pollution liée aux mégots. Dans la continuité et pour faire suite à la loi du 1er Juillet 2025 concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, des cendriers adaptés ont désormais été installés dans plusieurs points de la commune, notamment aux abords des écoles et des parcs pour enfants.

Dans le prolongement de cette démarche, la commune a débuté une collaboration avec la start-up TchaoMégot, qui permet la collecte et le traitement des mégots. Grâce à cette démarche, les déchets récoltés seront dépollués avant d'être valorisés.

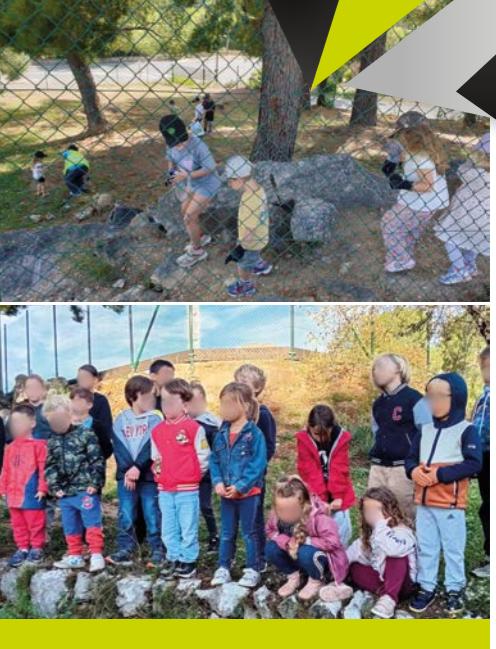


## ESPACE DE BIODIVERSITÉ

En 2025, la commune de La Cadière d'Azur s'engage un peu plus pour la préservation de l'environnement avec la création d'un espace dédié à la biodiversité. Situé à proximité du city stade, cet espace a pour vocation de devenir une zone de refuge pour les insectes, les oiseaux, et les plantes.

Les adolescents de l'AJCC et les enfants de l'ALSH s'investissent activement dans ce projet. Les jeunes de ces structures ont participé en Septembre dernier à la journée mondiale du nettoyage, ce qui a permis de préparer cet espace. A la suite de cette journée, un intervenant extérieur est venu sensibiliser les enfants. Ces actions s'inscrivent dans une volonté de sensibiliser les jeunes générations à la protection de l'environnement.

Pour donner vie à cet espace, des panneaux de présentation conçus par la commune ont été posés, et des hôtels à insectes et des nichoirs seront installés en début d'année 2026 pour favoriser la présence des petits insectes et d'oiseaux.



## LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS

### La Cadière d'Azur : fière de son label

En 2025, La Cadière d'Azur réaffirme son attachement à la qualité de son cadre de vie en cultivant avec passion son label « Villages Fleuris ». Cette distinction, attribuée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, récompense les efforts constants de la commune pour embellir l'espace public, préserver la biodiversité et impliquer les habitants dans une démarche collective de valorisation du patrimoine végétal.

#### Un engagement quotidien pour un village fleuri et durable

Chaque année, les services municipaux s'investissent pour entretenir et enrichir les espaces verts : massifs fleuris, jardins publics, et plantations locales. Ces actions s'inscrivent dans une volonté de promouvoir la diversité des espèces végétales locales, tout en limitant l'utilisation de produits phytosanitaires et la consommation d'eau.

#### Un label qui nous rassemble

Obtenir et conserver ce label est le fruit d'un travail d'équipe : agents municipaux, associations locales, écoles, et habitants y contribuent activement. En 2025, la commune souhaite aller plus loin en intégrant davantage de plantes méditerranéennes résistantes à la sécheresse, et en développant des projets participatifs, comme les jardins partagés ou les fresques végétales.

Il vient compléter la liste des labels déjà obtenus par la commune et mettant en avant toutes ses qualités :

- **Villages de caractère** pour notre patrimoine architectural et historique ;
- **Station verte** pour un tourisme durable et nature ;
- **Parc Naturel Régional**, pour la préservation de notre patrimoine naturel ;
- **Ville amie des enfants** pour notre engagement en faveur des droits de l'enfant.

Ces distinctions sont la preuve de notre dynamisme et de notre volonté d'excellence !

**Le 13 novembre 2025,**  
**le Jury Régional a décidé de maintenir notre Label « 3 Fleurs »**

**Nous saluons à nouveau la cohésion de vos services, le travail accompli et félicitons toute votre équipe pour le maintien de votre Label « 3 Fleurs ».**

**Vous aussi, participez à l'embellissement de notre village : plantez, fleurissez, et partagez vos idées !**



## LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

### Vigilance et bonnes pratiques à La Cadière d'Azur

Avec l'arrivée des beaux jours, les moustiques reviennent en force, et avec eux, les risques de nuisances et de maladies. À La Cadière d'Azur, la municipalité reste mobilisée pour limiter leur prolifération, mais **chaque habitant a un rôle à jouer**.



Comment éviter leur prolifération ?  
Comment se protéger ?  
Toutes les informations sur le site de la commune :  
<https://lacaderedazur.fr/ma-ville/securite/6573-2/>



**Que fait la commune ?** La municipalité, en lien avec l'**ARS** (Agence Régionale de Santé), surveille la présence du moustique tigre et mène des actions de prévention. Des campagnes de sensibilisation et des contrôles des zones à risque sont régulièrement organisés.

**Un effort collectif pour un été serein :** la lutte contre les moustiques est l'affaire de tous. En adoptant ces gestes simples, vous protégez votre famille et contribuez à la tranquillité de notre village.

Pour signaler une prolifération anormale de moustiques, contactez la mairie ou consultez le site de l'ARS : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr).

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

### Risques et conduites à tenir



Un réel danger pour la santé et les arbres, la chenille processionnaire du pin (et parfois du chêne) est un nuisible présent dans notre région.



Comment la reconnaître ?  
Conduites à tenir...  
Toutes les informations sur le site de la commune :  
<https://lacaderedazur.fr/ma-ville/securite/chenilles-processionnaires-soyez-vigilants/>



**Que fait la commune ?** La municipalité organise des campagnes de lutte biologique (pose de nichoirs à mésanges, pièges à phéromones) et des opérations de destruction des nids par des professionnels équipés. En cas d'infestation sur la voie publique, contactez les services techniques.

**Ensemble, limitons les risques !**  
Votre vigilance est essentielle pour protéger la santé de tous et préserver nos espaces verts.



### Quelles sont les précautions à prendre ?

- Ne pas toucher aux chenilles ni aux nids
- Porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage
- Éloigner les personnes sensibles des sites à risques

## MÉMO TRI

### Bien trier ses déchets



Chaque jour, nos gestes de tri contribuent à réduire les déchets et à préserver les ressources naturelles. Trier, c'est permettre à une grande partie de nos emballages, papiers, cartons, plastiques et métaux d'être recyclés et d'avoir une seconde vie. Pour faciliter ce geste du quotidien, n'oublions pas que beaucoup d'emballages se trient : bac jaune, bac gris... Les déchets plus spécifiques (déchets verts, gravats, mobilier, appareils électriques...) peuvent être déposés en déchetterie, accessible sur présentation de la carte de déchetterie, à demander si vous ne l'avez pas encore. Pour consulter les consignes de tri détaillées, des outils pratiques et les horaires des déchetteries, rendez-vous sur le site du SITTOMAT.

### APPLICATION COLLECTE INFO

Pour faciliter la gestion des déchets et vous guider au quotidien La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a mis en place une nouvelle application gratuite Collecte Info, accessible à tous et disponible sur tous les smartphones.

Cette application vous permet de :

- Connaître les jours de collecte avec un calendrier personnalisé
- Consulter une cartographie précise et localiser des points de collecte proche de chez vous
- Connaitre les Infos pratiques de votre déchetterie
- Recevoir des notifications pour rester toujours informé
- Accéder à toutes les démarches en ligne (prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants ou des déchets verts, demande de bac, de carte d'accès déchetterie...)



### LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, les containers recevant les bouteilles et flacons plastique s'ouvrent à TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES.

En plus des bouteilles et flacons en plastique, vous devez désormais y déposer également pots de yaourts, barquettes plastique ou aluminium, films, blisters, sacs plastique, capsules de café, bouteilles de sirop, canettes, aérosols, boîtes de conserve, etc.

Tous les emballages en matière plastique ou métallique !



|                    | Nb Hab        | Papiers / Cartons |                 |              | Verre           |                 |               | Plastiques ECT / Métaux |                 |                 | TOTAL Collecte Sélective |                 |
|--------------------|---------------|-------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
|                    |               | Tonnage Brut      | Ratio kg/hab/an | % de Refus   | Tonnage Brut    | Ratio kg/hab/an | % de Refus    | Tonnage Brut            | Ratio kg/hab/an | % de Refus      | Tonnage Brut             | Ratio kg/hab/an |
| Le Beausset        | 9 802         | 256,91            | 23,27           | 10,07%       | 259,76          | 26,50           | 90,54         | 6,71                    | 23,40%          | 607,21          | 61,95                    |                 |
| Bandol             | 8 359         | 493,81            | 52,40           | 10,46%       | 494,83          | 59,20           | 120,20        | 10,44                   | 23,46%          | 1108,84         | 132,65                   |                 |
| La Cadière         | 5 548         | 123,80            | 20,29           | 7,55%        | 274,70          | 49,51           | 57,04         | 7,50                    | 23,07%          | 455,54          | 82,11                    |                 |
| Le Castellet       | 4 578         | 151,20            | 29,85           | 8,12%        | 228,73          | 49,96           | 63,64         | 10,12                   | 23,26%          | 443,57          | 96,89                    |                 |
| Evensos            | 2 407         | 199,35            | 74,43           | 9,10%        | 79,09           | 32,86           | 74,37         | 22,42                   | 23,50%          | 352,81          | 146,58                   |                 |
| Riboux             | 51            | 1,78              | 31,73           | 7,73%        | 2,04            | 39,98           | 0,97          | 13,91                   | 22,84%          | 4,79            | 93,94                    |                 |
| Sanary             | 17 173        | 868,93            | 45,11           | 9,92%        | 702,30          | 40,90           | 272,52        | 11,42                   | 24,06%          | 1843,75         | 107,36                   |                 |
| Signes             | 2 992         | 58,22             | 15,83           | 17,94%       | 71,89           | 24,03           | 14,63         | 3,57                    | 23,06%          | 144,74          | 48,38                    |                 |
| Saint Cyr          | 12 058        | 714,26            | 53,72           | 8,65%        | 590,06          | 48,93           | 163,95        | 9,88                    | 23,39%          | 1468,26         | 121,77                   |                 |
| <b>TOTAL CASSB</b> | <b>62 968</b> | <b>2 868,26</b>   | <b>40,75</b>    | <b>9,62%</b> | <b>2 703,37</b> | <b>42,93</b>    | <b>857,87</b> | <b>9,87</b>             | <b>23,58%</b>   | <b>6 429,50</b> | <b>102,11</b>            |                 |

## PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

### Réduction des dépenses énergétiques et réduction de l'impact sur la biodiversité.

L'éclairage public a été converti en led basse consommation, avec une réduction de l'intensité lumineuse de 23h à 5h, permettant une économie d'énergie d'une part et une réduction de la pollution lumineuse, réduisant l'impact sur la biodiversité d'autre part.

Toujours dans l'optique de réduire les dépenses énergétiques, les premières réunions de travaux ont commencé concernant le passage en projecteur led de l'éclairage du complexe sportif ainsi que le passage en projecteur led de l'éclairage de la barre rocheuse.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, UN PAS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face à l'urgence climatique et à la hausse des coûts énergétiques, la commune a lancé un vaste programme de rénovation énergétique de ses bâtiments publics. Ce projet, à la fois écologique et économique, vise à réduire l'empreinte carbone de la commune, améliorer le confort des usagers et réaliser des économies substantielles sur les factures d'énergie.

### Pourquoi rénover les bâtiments communaux ?

- Réduire l'impact environnemental : Les bâtiments publics représentent une part importante de la consommation énergétique locale. Les rénover, c'est agir directement sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer le confort : Isolation, ventilation, chauffage performant... Des travaux qui garantissent un meilleur cadre de vie pour les agents municipaux, les élèves, et les usagers des équipements publics.
- Maîtriser les dépenses : À long terme, les économies réalisées sur les factures d'électricité et de chauffage permettront de réinvestir dans d'autres projets communaux.

### Travaux réalisés

Ces travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux consistent à reprendre les isolations (murs et plafonds), les menuiseries et l'éclairage en led quand cela s'avère nécessaire (les isolations, les menuiseries et les éclairages qui étaient conformes à l'étude énergétique préalable ont été conservés en l'état).

### Les bâtiments concernés

L'école élémentaire : travaux réalisés l'année dernière ;

L'école maternelle : les travaux de rénovation ont débuté pendant les vacances d'été et se sont achevés dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire. Suite à la reprise des isolations sur la maternelle, une partie de la toiture a également été rénovée et la cour de récréation a été reprise avec la pose d'un sol souple.

La Mairie Annexe et le Centre Technique Municipal : Ces travaux sont prévus pour l'année à venir.

## VÉLOS AIRE DE STATIONNEMENT

### Nouvelle aire de stationnement pour vélos : une avancée pour la mobilité douce à La Cadière-d'Azur

La mobilité douce est au cœur des préoccupations des communes de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, soucieuses de réduire leur empreinte carbone et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. La création d'une aire de stationnement sécurisée par la commune pour vélos au niveau du complexe sportif s'inscrit dans cette dynamique et vient compléter le déploiement d'une voie douce permettant de rejoindre le complexe Francis Itac de façon sécurisée.

Ainsi, des arceaux sécurisés pour attacher les vélos ont été installés à proximité immédiate des équipements sportifs.

La création de cette aire de stationnement pour vélos est une étape concrète vers une ville plus verte et plus inclusive. En combinant sécurité, accessibilité et durabilité, ce projet s'inscrit dans une vision globale de la mobilité.

Rendez-vous en 2026 pour pédaler ensemble vers un avenir plus responsable !

## JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE

### World Cleanup Day

Le 17 Septembre dernier s'est déroulé sur la commune le World Cleanup Day organisé par la municipalité en partenariat avec le Parc Naturel régional. Les enfants de l'ALSH et les adolescents de l'AJCC se sont rassemblés pour un ramassage collectif des déchets.

Renforcés par des familles et des membres d'associations, des centaines de mains gantées ont participé au nettoyage du city stade, du parc pour enfant, de l'espace de biodiversité et du parking de la Font d'Abeille.

Un atelier de flocage « Ici commence la mer » a permis aux adolescents de réaliser des marquages près des plaques d'évacuation du pluvial.

Cette action a permis le ramassage de 12 kg de déchets et de 500 mégots.



### Une action éco-citoyenne en lien avec nos projets

Faire participer les enfants et les adolescents au World Cleanup Day, c'est leur offrir une expérience concrète, positive et formatrice pour devenir des citoyens responsables et engagés. C'est aussi un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté mondiale soucieuse de l'environnement.

Ainsi les enfants deviennent des ambassadeurs de gestes éco-responsables (tri des déchets, réduction des emballages, etc.) qu'ils peuvent partager avec leur famille et leurs amis.

Ces actions de nettoyage s'intègrent parfaitement parmi les différentes actions de Développement Durable mises en place par la commune comme traitement et la valorisation des mégots, en partenariat avec les organismes ALCOME et TchaoMégot, et la création de l'espace de Biodiversité.



## DIGITAL CLEANUP DAY

### Une journée mondiale du nettoyage numérique

Du 10 au 14 Mars 2025

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive la collectivité a participé à cette action. En plus d'une démarche de sensibilisation auprès des utilisateurs, nous avons pour objectif une réduction de notre pollution numérique. Que cela soit dans nos services administratifs ou auprès de nos administrés nous souhaitons générer une prise de conscience sur la pollution numérique, l'importance de nettoyer ses données et de recycler les équipements numériques qui dorment dans nos tiroirs.

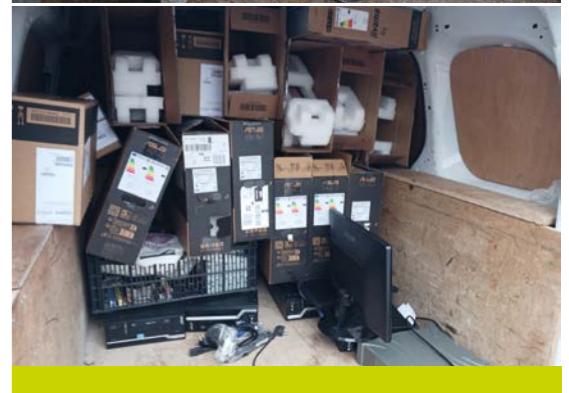
Chaque e-mail conservé inutilement, chaque fichier ou média oublié, sur les ordinateurs ou sur notre téléphone consomme de l'énergie, notamment à travers les serveurs qui les stockent.

À travers cette action, nous invitons chacun à trier ses mails, supprimer les fichiers obsolètes, vider les corbeilles numériques et limiter les éléments inutiles. De petits gestes, mais qui, à l'échelle de millions d'utilisateurs, ont un véritable impact environnemental !

Notre bilan pour cette édition 2025 :

- 12 postes informatiques et une vingtaine d'écrans ont été évacués en déchetterie
- Environ 30 000 mails ont été supprimés des boîtes
- Environ 20 Go de données informatiques supprimées

Merci à tous les participants, et rendez-vous en 2026 pour une nouvelle édition.



# ANIMATIONS\*

\* Animations organisées par la Municipalité



## Carnaval - 05 Avril 2025

Déguisés sur le thème « Contes et légendes », petits et grands se sont rassemblé place Jean-Jaurès avant de défiler dans les rues de La Cadière d'Azur partageant un moment festif animé par un bandas. Un remerciement particulier à Julie et son équipe pour le maquillage des enfants.



## Fête de la Musique - 21 Juin 2025

Cette année, l'arrivée de l'été a débuté en musique avec le Tribute Francis Cabrel. Un moment de partage festif pour le lancement de la saison à venir.



## Fête de la Saint Jean - 24 Juin 2025

Les Cadiérens se sont retrouvés pour partager un moment festif autour du feu, entre musique, danses et traditions emmené par l'Escolo. Sous la surveillance de la RCSC - CCFF.

## La Cadière en Voix - 28 Juin 2025

Concours de chant amateurs organisé par Vox Factory avec le soutien de la Municipalité. Après une phase de présélection, 16 candidats ont été retenu pour participer à la soirée finale. Une 1<sup>ère</sup> édition qui a rencontré un grand succès.



## Fête Nationale - 14 Juillet 2025

Après la commémoration, le bal du 14 juillet s'est déroulé place Jean Jaurès animé par l'Orchestre « Objets Trouvés », musique de variété française et étrangère.



## Concert Patrice Carmona - 25 juillet 2025

Auteur, compositeur, interprète local, Patrice Carmona a été révélé lors de la saison 1 de l'émission « The Voice ». L'artiste a conquis le public avec des musiques issues de son répertoire musical.



## Fête de la libération - 20 Août 2025

81<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de La Cadière d'Azur avec le Tribute ABBA Legend reprenant les plus grands succès du groupe suédois.

Soirée sur la Place Jean Jaurès avec l'orchestre « Coureurs d'Océans » avec musique de variété française et étrangère.



#### 34ème Fête des vendanges - 23 Août 2025

Traditionnelle fête des vendanges. Défilé de charrettes avec « Attelage Tradition »  
Pressée de la « Grappe » avec danses folkloriques par l'Escolo de la Cadiero

Animation musicale avec le groupe « Garlabanda »

Dégustation de vin AOP Bandol – Artisanat local - Exposition de Boutis (les Amis de La Cadière).  
Fin de journée clôturée par un Grand Bal funk par le groupe « Groovegang ».



#### Concert offert par la Lyre Vigneronne - 24 août 2025

Un concert au répertoire varié allant de la Polka  
à Camila CABELLO et Pharrell Williams,  
sur la place Jean Jaurès.



#### Festivités de fin d'année et de Noël

Arrivée du Père Noël,  
défilé de santons  
et traditionnel feu d'artifice  
du 1<sup>er</sup> janvier 2026.



#### Concert Magi'Queen - 29 août 2025

Concert en hommage à Queen où de nombreux fans  
ont répondu présents pour venir écouter les morceaux  
emblématiques du célèbre groupe.



### Conférence Raoul DÉCUGIS 17 Janvier 2025

Raoul DÉCUGIS, conférencier, a présenté l'histoire du fleuve côtier, Le Grand Vallat. Pas plus grand qu'un filet d'eau, ce fleuve prend sa source de la conjonction entre 2 ruisseaux, le Gourganon, en provenance du Beausset et la Darby avant de se déverser entre Bandol et Sanary à plus de 16km.



### Festival de musique classique - 21-22-23 Février 2025

Organisée par l'association « Cad'en scène », avec le soutien de la municipalité, la 6<sup>ème</sup> édition du festival de musique classique a une nouvelle fois séduit le public avec des concerts variés tout au long du week-end.

Au programme :

- **Trio Alto-Clarinette-Piano** - MOZART & BRUCH - Alto : Ch. Lapeyre ; Clarinette : F. Russo. Piano : A. Eghikian
- **Trio Violon-Alto ; Piano & Accordéon** - MASSENET, SCHUBERT ; MOZART & FAURÉ - Violon : L. Monti ; Alto : A. Entringer ; Piano, Accordéon : S. Mazoyer
- **Quintette et Sextuor à vents et Piano** - MOZART & POULENC avec Piano : Ch. Généraux ; Flûte : C. Marzullo ; Hautbois : J.C. Latil ; Clarinette : A. Geng ; Basson : L. Dussarat ; Cor : J. Desplanque
- **Duo Violon-Guitare** - PAGANINI, PIAZZOLLA & BARTOK - Violon : C. Ladrette ; Guitare : J. Jegard
- **Orchestre Imbroglio** - HAYDN, SAINT-SAËNS, GRIEG - Flûte : J. Hurel ; Violoncelle : J. Thirault ; Direction : B. Fromanger

## LES SÉANCES DU «CINÉMA AUTREMENT»

### Saison 2024 - 2025 :

- 24 Janvier 2025 (Mireille Vercellino)  
Film : « Si seulement je pouvais hiberner », de Zoljargal Purevdash
- 21 Mars 2025 (Mireille Vercellino)  
Film : « A ma Gloria » de Marie Amachoukeli
- 09 Mai (Gérard Estragon)  
Film : « Drôle de Frimousse » de Stanley Donen
- 13 Juin (Gérard Estragon)  
Film : « All that Jazz » de Bob Fosse

### Saison 2025 - 2026 :

- 24 Octobre 2025 (Mireille Vercellino)  
Film « Primadonna » de Marta Savina
- 13 Novembre 2025 (Gérard Estragon)  
Film « La Chronique des pauvres amants » de Carla Lizzani
- 5 décembre 2025 (Gérard Estragon)  
Film « Le conformiste »
- 12 Décembre 2025 (Mireille Vercellino)  
Film



La saison 2024-2025 a une nouvelle fois séduit le public qui a pu assister à la diffusion de plusieurs films présentés par Mireille Vercellino sur le thème de « L'enfance » et par Gérard Estragon sur le thème de « La comédie musicale ».

Le « Cinéma autrement » revient pour la saison 2025-2026 ! Mireille Vercellino et Gérard Estragon partageront à nouveau leurs connaissances autour de deux nouveaux thèmes : « Femmes en résistance » et « Le néoréalisme Italien ».

### Prochaines dates 2026 :

- 6 Février 2026 (Mireille Vercellino) ■ 10 Avril 2026 (Gérard Estragon)
- 6 Mars 2026 (Mireille Vercellino) ■ 15 Mai 2026 (Gérard Estragon)

## ÉVÉNEMENTS CULTURELS : Retour sur une saison animée

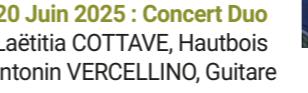
### Concerts Place des Prud'Hommes

Devant le succès de ces rencontres musicales, 5 nouveaux concerts ont été proposés tout au long de l'été 2025. Les différents groupes ont partagé des moments de musique chaleureux et conviviaux.



18 Juillet 2025 : Quatuor Andrea

08 Août 2025 : Ad libitum



20 Juin 2025 : Concert Duo  
Laëtitia COTTAVE, Hautbois  
Antonin VERCELLINO, Guitare



01 Août 2025 : Duo Leï



22 Août 2025 : Fenris



11 Juillet 2025 : Spectacle Ballets de Danse – Cie Acontretempo

La Compagnie Acontretempo, dirigée par la chorégraphe Christine COLOMBANI, a présenté un spectacle de danse composé de deux ballets, Zingari et Néréides, mêlant grâce, énergie et poésie. Les spectateurs ont apprécié la qualité de l'interprétation ainsi que l'émotion partagée sur scène.



13 Juillet 2025 : Cinéma en plein Air

Séance de Cinéma en plein air avec la projection sur écran géant du « Un p'tit truc en plus » d'Artus.



19 Juillet 2025 : Comédie Musicale  
Team Buildingue - Théâtre de plein Air

La comédie musicale Team Buildingue a plongé le public au cœur de la Cristies Company, une entreprise où il ne fait pas très bon vivre, et où les salariés sont à bout. L'arrivée d'une coach haute en couleur a donné lieu à des situations inattendues et pleines d'humour, pour le plus grand plaisir des spectateurs.



## SALON DU LIVRE

10 Mai 2025

De nombreux auteurs ont répondu présents pour cette 3<sup>ème</sup> édition.



**8 Juin 2025**

Le temps d'une journée, le centre du village s'est transformé en une galerie d'art. Les visiteurs ont pu découvrir le travail de plusieurs artistes locaux. Peintres, sculpteurs, photographes et créateurs ont ainsi pu présenter leur travail.

Cette journée s'est terminée par un concert du groupe Fair Play.

Avec cet événement, la municipalité souhaite ainsi soutenir ces artistes qu'ils soient professionnels ou amateurs.

**PRINTEMPS DES POÈTES**

**Du 15 au 29 Mars 2025**

Notre commune s'associe une nouvelle fois au Printemps des Poètes, manifestation nationale qui célèbre la poésie sous toutes ses formes. Cette année, le thème était « La Poésie volcanique », l'occasion de célébrer la force créatrice qui sommeille en chacun de nous.

Nous avons exposé dans le village des poèmes de Gérard Pons. Poète, conteur et graveur reconnu, il nous a fait le plaisir de venir participer au concert des Pousses du Bamboo Orchestra.

Nous avons également pu compter sur le concours des commerçants, des associations Cadiérennes et des écoles pour que cet événement soit un moment de partage entre les générations.

L'ensemble des productions a ensuite été présenté au public sur la place Jean-Jaurès lors de la dernière journée de cet événement national.

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

**06 Septembre 2025**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le forum des associations s'est déroulé au complexe sportif Francis Itrac. L'ensemble des associations Cadiérennes ont ainsi pu présenter leurs activités auprès des visiteurs.

La municipalité met tout en œuvre pour satisfaire les associations en mettant à leurs dispositions les différentes salles et espaces communaux afin qu'elles puissent exercer leurs activités et développer leurs projets dans les meilleures conditions.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

En 2025, la commune enrichit sa bibliothèque avec de nouveaux livres, financés intégralement par la Municipalité pour offrir une diversité culturelle à tous. Grâce à un partenariat avec la médiathèque de Draguignan, les habitants bénéficient d'un accès élargi à des ouvrages variés, en phase avec les tendances et leurs demandes.

**Ouvert le mercredi de 16h30 à 18h.  
Le jeudi de 9h30 à 11h30.**

**BOÎTE À LIVRES**

Accessible à tous, la boîte à livres permet de donner une seconde vie à vos ouvrages et d'en découvrir de nouveaux. Située rue Paul Bert entre les écoles maternelle et primaire ; elle est entretenue par des bénévoles et élu(e)s.

Venez déposer, échanger, partager vos livres...

**Nouveauté 2025 :  
Boîte à livre pour enfants !**



# FÊTE DE LA SCIENCE

Du 06 au 11 Octobre 2025

Le thème de cette édition 2025 était « Intelligence(s) sous toutes ses formes ». Les classes de l'école élémentaire Paul Bert ont été accueillies durant la semaine autour de 4 ateliers : intelligence humaine, intelligence animale, observations au microscope et découverte de la technique photo cyanotype (procédé photographique monochrome négatif ancien).

## Conférence 1 : Peintures schématiques sous abris au néolithique dans le var

Par **Philippe Hameau** Maître de Conférences en Anthropologie à l'Université Côte d'Azur, Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales (LAPCOS), Nice. Entre les Ve et IIIe millénaires avant Jésus Christ, les premières communautés paysannes de Provence enterrent leurs morts dans de petites cavités ou dans des dolmens et utilisent des abris sous roche pour diverses pratiques rituelles en y laissant la trace de leur passage sous la forme de figures peintes très schématiques personnes, quadrupèdes, idoles, signes géométriques. Certains abris sont à la fois peints et sépulcaux. Le Var compte de nombreux abris à peintures, minutieusement choisis pour leur emplacement, leur orientation ou encore leur humidité particulière.

## Conférence 2 : Notre Dame de Paris une cathédrale de données numériques et connaissances pluridisciplinaires pour les sciences du patrimoine

Par **Livio de Luca** Directeur de Recherche au CNRS, Laboratoire Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), Marseille

La recherche sur le patrimoine transforme l'interaction entre objets matériels et études multidisciplinaires en un vecteur de production de savoirs collectifs. La démarche innovante en matière de modélisation computationnelle et de numérisation tire parti du chantier scientifique de Notre Dame de Paris, mobilisant des spécialistes de divers domaines (anthropologie, architecture, histoire, chimie, physique, informatique) pour élaborer un corpus de données reflétant les pratiques scientifiques actuelles dans l'étude du patrimoine à l'ère numérique.



## MINI-LABORATOIRE

Les classes de l'école élémentaire Paul Bert seront accueillies durant la semaine autour de plusieurs ateliers.

# EXPOSITION « MÉMOIRE DE CADIÉRENS »

La vie à La Cadière de 1950 à 2000

Du 19 au 28 Septembre 2025

L'année dernière, la commune a proposé une exposition sur les 80 ans de La Libération de La Cadière. Dans la continuité de cette dernière, la commune a souhaité réaliser une nouvelle exposition, intitulée « Mémoire de Cadiérens, l'histoire de notre commune de 1950 à 2000 », reprenant la vie au village autour de 5 grandes thématiques : les associations, les commerces, les travaux, les écoles et village & citoyenneté.

Pendant près d'un an, avec l'aide des associations et des habitants investis, la collectivité a travaillé sur ce projet d'exposition qui aura permis de faire revivre l'histoire et la mémoire collective du village.

Photographies anciennes, témoignages, objets du quotidien et documents d'archives ont été réunis pour retracer la vie quotidienne après-guerre et jusque dans les années 2000 à La Cadière-d'Azur.

Cette exposition a été présentée dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Inaugurée le 19 septembre 2025, elle aura permis aux visiteurs de venir découvrir le travail réalisé. Les élèves de l'école ont également eu l'occasion de la visiter et d'en apprendre davantage sur l'histoire du village.

Au cours du dernier week-end, les habitants se sont retrouvés pour échanger, partager leurs souvenirs et faire revivre la mémoire collective lors d'une rencontre proposée par les organisateurs qui permettra de compléter cette exposition.

Nous adressons nos remerciements à la mairie d'Ollioules et au musée de l'École Publique pour le prêt de matériel permettant la reconstitution d'une classe d'autrefois.



## Moments forts

19 Septembre 2025 : Vernissage

27 Septembre 2025 : Témoignages, rencontres et échanges

Participation des classes des écoles élémentaire et maternelle du groupe scolaire Paul BERT.



## Bruno Sussi

Cette exposition s'est enrichie des œuvres de l'artiste-photographe Bruno Sussi



## Exposition permanente

La vie à La Cadière au début du XX<sup>e</sup> siècle : exposition permanente de Cartes postales anciennes dans le village. Depuis deux ans, la municipalité propose un parcours du village ancien, (en complément des QR codes déjà en place) en découvrant des reproductions de cartes postales datant du début du XX<sup>e</sup> siècle.



Amis de La Cadière

Chorale Canten

Escolo

La Lyre Vigneronne

Théâtre de La Cadière

Un Livre au Village

**Les Amis de La Cadière**

Cette année, en plus des cours d'italien, le mercredi aux abattoirs, du boutis le mercredi après-midi et le folk-art le vendredi après-midi salle des gardes, l'association a organisé une exposition hommage à M. AMENDOLA Pierre, pour la fête du patrimoine une exposition de peinture sur La Cadière par des peintres Cadiérens, des conférences sur PAGNOL et RAIMU ainsi que la projection de film finalisant les conférences animées par Mireille VERCELLINO.

En 2026, l'association « Les Amis de La Cadière » fêtera ses 50 ans !  
L'accès aux conférences, projections et expositions organisées est libre et gratuit.  
En revanche, les autres activités sont réservées aux membres de l'Association.

**La Lyre Vigneronne**

L'harmonie continue la passionnée débutée l'année dernière. Sébastien GERMAIN s'est consacré à la direction musicale en restant le Chef d'Orchestre, en apportant jeunesse, dynamisme et professionnalisme. La Présidence a été transmise à Frédéric MARTIN, Cadiéren et trompettiste ayant rejoint l'harmonie en 2024.

Durant l'année, l'harmonie a assuré la partie musicale de l'ensemble des cérémonies commémoratives. Elle a également fait découvrir son répertoire moderne et varié au cours de plusieurs concerts, très appréciés par le public.

En septembre une école de Musique a été créée avec le soutien de la Mairie.

Suivre l'harmonie sur [www.lv.mc83.fr](http://www.lv.mc83.fr), Facebook et Instagram.

**Chorale Canten**

La Chorale Canten a une nouvelle fois su toucher le cœur des Cadiérens au travers de plusieurs moments musicaux. Le 5 mars, son concert à la Résidence Autonomie a remporté un vif succès, apportant joie et émotion aux résidents.

Le 29 juin, dans le cadre de la Fête de la Musique, l'espace culturel a vibré au rythme des choristes, avec une salle comble et un public conquis. Enfin, le traditionnel concert de Noël, donné le 13 décembre à l'église, a clos l'année en beauté, dans une ambiance chaleureuse et festive.

**Théâtre de la Cadière**

Il y a 40 ans, Le Maire, René Jourdan et Yves Caputo se sont lancé un défi : créer une association de théâtre à La Cadière !

Le 38<sup>ème</sup> festival s'est achevé dans la joie et l'enthousiasme, sous les rires et les applaudissements d'un public conquis. Point d'orgue de l'événement : la venue surprise de Lilian Lloyd, auteur de « La vie est une fête », spécialement venu de Paris après une escale à San Francisco !

Un festival riche en émotions, marqué aussi par la participation de la troupe « l'Aspirterie » de Six-Fours (association Autisme PACA) qui, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, a présenté avec bonheur sa propre pièce. Une initiative saluée par tous : les artistes en redemandent, et le public aussi !

2025 fut une année avec une programmation riche et variée : du récital de Prévert en mars au spectacle « Cas Barres » en juin, en passant par « Le Message » d'Andrée Chedid en avant-première, « Nos femmes » en octobre, et enfin notre 38<sup>ème</sup> festival en novembre, avec improvisations, comédies percutantes (« Non à l'argent », « Et la démocratie, bordel »), sketches hilarants, et la venue exceptionnelle de Lilian Lloyd pour « La vie est une fête » !

**Un Livre au Village**

L'association a organisé des rencontres mensuelles (chaque 1<sup>er</sup> lundi) pour échanger autour des lectures. Trois soirées littéraires avec des auteurs invités (mars, juin, octobre) ont marqué l'année.

Engagée auprès des enfants de maternelle, elle a offert 20 albums en octobre.

Présente à la Fête des Poètes, au Forum des associations et aux événements municipaux, elle a confirmé son dynamisme culturel.

**L'Escolo de La Cadiere**

En 2025, l'Escolo a marqué l'année par une série d'événements festifs et culturels : de la Fête de la Courge à Saint-Mandrier à notre incontournable Feu de la Saint-Jean, en passant par une exposition en octobre sur les contes, légendes et superstitions de Provence. Chaque rendez-vous a rassemblé un public fidèle et enthousiaste, confirmant l'engouement autour de ses animations. L'année s'est clôturée en beauté avec le défilé de santons et l'accompagnement du feu d'artifice.

## Maison du Tourisme de La Cadière d'Azur

### Promotion touristique 2025

Participation à deux réunions du club Api'Var, les 6 février et 19 septembre 2025, club organisé par l'ADT Var Tourisme afin d'informer les Offices de Tourismes des actualités, nouvelles fonctionnalités d'Apidae, intranet de la destination touristique du Var, mais aussi source principale des informations de notre site internet



**Travail en concertation avec l'ADT Var Tourisme et l'OTI Provence Sud Sainte Baume pour la promotion de nos festivités**  
Pour cette promotion, nous sommes présents dans des Story du Var et des publications de l'Agglomération Sud Ste Baume, sur les réseaux sociaux, mais aussi dans le Guide de l'été et celui de l'hiver par la sélection de 5 de nos manifestations.

Accueil de la stagiaire, Lydie Lacroix, en BTS Tourisme du 07 juillet au 31 août 2025.

Elle a mis à jour notre brochure « Cadière Accessible », destinée aux personnes en situation de handicap. Elle y a intégré un plan détaillé indiquant notamment les escaliers, et a valorisé nos goodies dans l'espace d'accueil.

Grâce à son action, l'accueil a pu ouvrir ses portes tout l'été, du lundi au samedi, aux horaires élargis de 9h30 à 13h et de 15h à 19h.



**Mercredi 18 mars 2025 - Participation au projet de Plan d'Actions 2026 de l'ADT Var Tourisme à la base nature de Fréjus**  
Moment d'échange de brochures entre Offices de Tourisme du Var et de rencontre avec les socio-professionnels.

Organisation, en partenariat avec l'ADT Var Tourisme, la Maison Bérard et le restaurant le Regain Accueil de deux journalistes hollandais du Lonely Planet\* le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 (suite au désistement de Jean-François Bérard) : dîner au Regain et nuit à la Maison Bérard, aide financière de la Maison du Tourisme.

\*La maison d'édition, initialement australienne, Lonely Planet un éditeur de guides de voyages.



**Participation au Forum des Associations**  
**Samedi 6 Septembre 2025 dès 13h30**  
au Complexe sportif  
Francis Itrac afin de promouvoir notre association & notre destination à l'aide d'un power point.



**Participation à l'éductour des Vins de Bandol le lundi 15 septembre 2025**  
Accueil aux Domaines Ott, présentation du domaine, de ses vins, puis réunion à la Maison des Vins de Bandol.



**Permanence au stand de l'Agglomération Sud Ste Baume**  
Pour promouvoir notre destination pour le week-end du Bol d'Or le samedi 20 septembre 2025 de 9h à 18h

## Manifestation caritative



Dimanche 28 septembre 2025 dès 9h30, la Maison du Tourisme a organisé, en partenariat avec la Maison Pluriprofessionnelle de la Santé, une **Marche contre le Cancer**.

Deux parcours étaient proposés, un de 2,5 km dans le village et un autre de 6km partant du centre du village en direction de la forêt communale.

Une participation minimale de 5€ par personne de plus de 15 ans a été demandée.

Cette marche a permis de récolter la somme de 600 euros au profit de la Ligue contre le Cancer du Var.



## Actualités sur la Taxe de Séjour 2026 de La Cadière d'Azur

Suite à la nouvelle délibération n°31/2024, voici les nouveaux tarifs en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais aussi les nouvelles périodes de perception. La taxe de séjour est toujours annualisée, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Nouveaux tarifs et taux proposés pour 2026

| Catégories d'hébergement   | Tarifs appliqués depuis 2019<br>Taxe communale | Tarifs votés pour entrer en vigueur dès le 01/01/2026<br>Taxe communale | Tarifs entrant en vigueur dès le 01/01/2026 avec les taxes additionnelles |
|--|--|---|---|
| Palaces  | 3,00 €   | 3,20 €  | 4,61 €  |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles  | 2,50 €   | 2,70 €  | 3,89 €  |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles  | 1,10 €   | 1,50 €  | 2,16 €  |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles  | 1,00 €   | 1,50 €  | 2,16 €  |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles   | 0,65 €   | 0,90 €  | 1,30 €  |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberge collective  | 0,65 €   | 0,80 €  | 1,15 €  |
| Terrain de camping et terrains de caravanage classes en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,45 €   | 0,60 €  | 0,86 €  |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance  | 0,20 €   | 0,20 €  | 0,29 €  |

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité :

| Hébergements  | Taux communal appliquée depuis 2019 | Taux communal voté pour entrer en vigueur dès le 01/01/2026 | Taux entrant en vigueur dès le 01/01/2026 avec les taxes additionnelles |
|---|-------------------------------------|---|---|
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement non cités ci-dessus* | 2 %                                 | 2,5 %   | 3,60 %  |

\*Dorénavant les hébergements non classés ou en attente de classement seront taxés dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité conformément aux dispositions de l'article 124 de la loi de finances pour 2021.

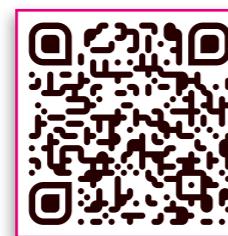
### Nouveau calendrier déclaratif et de perception

Par trimestre pour les catégories suivantes d'hébergement : Hôtel ; résidence de tourisme ; Village de vacances et terrain de camping et caravanage selon les modalités suivantes :

- Date limite pour le 1<sup>er</sup> trimestre (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars) : le 30 avril
- Date limite pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (1<sup>er</sup> avril au 30 juin) : le 31 juillet
- Date limite pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) : le 31 octobre
- Date limite pour le 4<sup>ème</sup> trimestre (1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre) : le 31 janvier de l'année N+1

Par semestre pour les catégories d'hébergement suivantes : meublé de tourisme ; chambre d'hôtes et port de plaisance

- Date limite pour le 1<sup>er</sup> semestre (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin) : le 31 juillet
- Date limite pour le second semestre (1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre) : le 31 janvier de l'année N+1



### Pour déclarer une mise en location et/ou des séjours

C'est simple, il vous suffit d'aller sur le portail logeur de La Cadière au lien suivant :

[https://public.sistec-mimosa.fr/?page\\_id=2232](https://public.sistec-mimosa.fr/?page_id=2232)

Portail de la taxe de séjour  
Maison du Tourisme de La Cadière d'Azur

Actualités      Qu'est-ce que la taxe de séjour ?      Simulation de la Taxe      Contact

La période de perception de la taxe de séjour est collectée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (changement de période de taxe applicable dès le 1/01/22). Les règlements doivent être versés à la Maison du Tourisme avant le 31 janvier de l'année qui suit.

Mon espace      Pas encore de compte ?

Connexion pour avoir accès à votre espace.  
Administrateur  
\*\*\*\*\*  
Se connecter

Si vous n'avez pas d'identifiants, entrez une adresse mail valide et cliquez sur le bouton "Recevoir un lien de déclaration" afin de déclarer votre hébergement.  
Adresse e-mail  
Recevoir un lien de déclaration

Pour déclarer les séjours lorsque l'on a ses identifiants et régler la taxe      Pour déclarer une mise en location et obtenir ses identifiants

## L'AJCC en 2025

### Une Année d'Aventures, de Citoyenneté et d'Inclusion Un accueil de loisirs au service des jeunes

En 2025, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de La Cadière-d'Azur (AJCC) a ouvert ses portes à des dizaines de jeunes âgés de 11 à 17 ans, principalement issus de la commune et des villages environnants. Tout au long de l'année, les adolescents ont pu profiter d'un espace dédié à leur épanouissement, leur apprentissage et leur divertissement, dans un cadre à la fois stimulant et sécurisé.

L'équipe d'animation, composée de professionnels diplômés et d'animateurs passionnés, a mis en œuvre un projet pédagogique ambitieux. Les priorités étaient claires : favoriser l'ouverture culturelle et sociale, sensibiliser les jeunes au respect sous toutes ses formes, promouvoir l'inclusion et la lutte contre les discriminations, tout en encourageant leur participation active à la vie du centre. La découverte du patrimoine local et régional a également occupé une place centrale, permettant aux jeunes de s'ancrer dans leur territoire tout en élargissant leurs horizons.



Sortie bowling/Lazer Game



Sortie Inter centre à Bandol



Sortie maison de l'illusion



## Un programme varié et porteur de sens

### Des vacances d'hiver placées sous le signe du sport et de la cohésion

Pendant les vacances d'hiver, les jeunes ont vécu des moments inoubliables, entre défis sportifs et rencontres inter-communales. Une sortie au ski à Serre Chevalier leur a permis de découvrir les joies de la montagne, tout en apprenant les règles de sécurité et en développant leur autonomie. Les inter-centres organisés avec les communes voisines, comme Saint-Mandrier, Bandol ou encore Signes, ont renforcé les liens entre les jeunes à travers des tournois sportifs et des grands jeux. Une randonnée pédestre à Gémenos a également offert l'opportunité d'explorer la nature et de s'initier à la protection de l'environnement.



Mini séjour au ski



Projet Kids photos



Intervention autour de la biodiversité



Sortie Ok corral



### Un été marqué par l'inclusion et l'ouverture sur le monde

L'été a été particulièrement riche en émotions et en apprentissages. Les jeunes ont eu la chance de rencontrer Nadhir Ziadi, une personne non-voyante, dont le témoignage a marqué les esprits et permis de sensibiliser les participants aux réalités du handicap. Un atelier sur le harcèlement scolaire, combinant discussions et jeux de rôles, a offert aux adolescents des outils pour mieux comprendre et prévenir ce fléau. En partenariat avec le SITTONAT, un atelier environnement a été organisé pour les initier au tri sélectif et au recyclage, renforçant ainsi leur conscience écologique. La sortie à Monaco pour assister au Meeting Herculis a été un moment fort, permettant aux jeunes de découvrir l'univers du sport de haut niveau et de s'inspirer des valeurs de l'athlétisme. Une initiation à la langue des signes, animée par une intervenante sourde et une traductrice, a ouvert les esprits à une nouvelle forme de communication et a renforcé leur respect de la différence. La visite de l'aéroport du Castellet a également été une expérience unique, où les jeunes ont pu explorer les coulisses du monde aéronautique et échanger avec les pompiers sur les enjeux de sécurité.



Séjour au Logis du Pin

### Un bilan positif et des perspectives ambitieuses

L'année 2025 a été marquée par une implication remarquable des jeunes dans les activités proposées. Les partenariats tissés avec le SITTONAT, les communes voisines et divers intervenants spécialisés ont grandement enrichi les projets, offrant aux adolescents des expériences variées et porteuses de sens. L'ambiance conviviale et respectueuse qui a régné tout au long de l'année a contribué à créer un climat de confiance et d'épanouissement. Les retours positifs des familles témoignent de la qualité de l'accueil et de l'impact des activités sur les jeunes.

Pour 2026, l'équipe d'animation envisage de créer un conseil de jeunes afin de les associer davantage aux choix des activités. Les projets autour du handicap et de la différence seront poursuivis, avec une volonté renforcée de développer un dialogue intergénérationnel en collaboration avec les seniors de la commune. Enfin, l'organisation de séjours et de mini-camps permettra aux jeunes de gagner en autonomie et de vivre des aventures collectives inoubliables.



### Un printemps dédié à la citoyenneté et à la biodiversité

Le mois d'avril a été l'occasion de plonger les jeunes dans la découverte de leur patrimoine local et des valeurs citoyennes. La visite de la mairie, suivie d'un échange avec le maire, a permis aux adolescents de mieux comprendre le fonctionnement des institutions publiques et le rôle des élus. La construction de cabanes à insectes, menée en collaboration avec le service environnement de la commune, a sensibilisé les participants à l'importance de la biodiversité et du travail d'équipe. Des jeux de piste sur le patrimoine de La Cadière ont également été organisés pour apprendre en s'amusant, tandis qu'une projection de film a donné lieu à des discussions enrichissantes sur des thèmes comme la tolérance, le courage et la solidarité.



Sensibilisation dressage de chiens



Visite du SITTONAT



Rencontre avec Nadhir ZIADI, non voyant



Moment de détente au foyer



Visite circuit du Castellet

## Les sportifs au rendez-vous

La **Course des Vignes** a une nouvelle fois animé les sentiers du patrimoine cadiéen, offrant une matinée sportive et conviviale à l'ensemble des participants. Plus de 450 coureurs ont pris le départ et profité du magnifique cadre du territoire. La course enfants, très attendue, a quant à elle réuni 81 jeunes sportifs motivés et enthousiastes.

La réussite de cette édition repose sur l'engagement remarquable de plus de 70 bénévoles : membres des associations cadiéennes, pompiers, volontaires de la réserve communale, élus et nombreux habitants venus prêter main-forte. Grâce à eux, sécurité, orientation, ravitaillements et accueil ont été assurés avec exemplarité.

Une mention spéciale revient à nos partenaires et sponsors, dont le soutien fidèle contribue chaque année au succès de l'événement : Rapaport Plants Industrie, le boulanger-pâtissier Au Pain Cadérian, Bowling Laser Blast de Bandol, Carrosserie Velasco, Grégoire Maçonnerie, Orpi, Daniel Nouvel, Caisse d'Épargne, Aqualand, ABTP, Domaine Saint Come, SPTF, Carrefour Express Bandol, Brasserie Centrale et Les Vignerons de La Cadière.

Après l'effort, tous se sont retrouvés autour du traditionnel buffet campagnard, fidèle au célèbre adage : « après l'effort, le réconfort ». Cette édition restera marquée de nouveau par la belle participation, dans une ambiance familiale, solidaire et un esprit sportif qui font la renommée de la Course des Vignes.

#### Vainqueurs :

11 km / F : Delphine PETAT de l'ASPTT Orléans Running en 47'11" H : Raphaël VERINI du club Running Conseil en 38'18"

7 km / F : Magali LAMBERT en 31'09" H : Marvin TADJER en 29'29"

Résultats en ligne : [www.kms.fr/v5/public/Resultats\\_Event/474](http://www.kms.fr/v5/public/Resultats_Event/474)



### Le Mercredi Sportif

Organisé par la commune de La Cadière-d'Azur en partenariat avec l'ODEL Var, pour les enfants de 6 à 10 ans inscrits à l'ALSH de la F.O.L. Son objectif : éveiller les enfants au sport, à l'effort et à l'esprit d'équipe, en privilégiant le respect, la tolérance et l'engouement pour l'activité physique, sans visée compétitive. Les séances, adaptées aux capacités cognitives, motrices et affectives de chacun, sont encadrées par le service Jeunesse et Sports. L'approche est ludique et personnalisée, visant à stimuler la créativité, l'autonomie et la responsabilité des enfants, tout en les orientant vers les clubs sportifs locaux pour une pratique pérenne.

### Lou Baleti deï Pitchoun

Proposé début août, c'est un après-midi festif en plein air, dédié aux 3-17 ans et à leurs familles. De 14h à 18h, jeux d'eau ludiques, animations rafraîchissantes et espaces sécurisés sont proposés pour un moment convivial, intergénérationnel et estival, alliant amusement et partage.



Marion SIMONIN, agent territorial, intervient auprès des Promeneurs du Net afin d'accompagner les jeunes dans leurs usages du numérique.

Grâce à sa présence régulière en ligne et à son écoute bienveillante, elle a su instaurer un climat de confiance, répondre aux interrogations des adolescents et les sensibiliser à un usage plus sûr et responsable des réseaux.

Son engagement a contribué à renforcer le lien entre les jeunes, les familles et la structure jeunesse de la commune, tout en valorisant la prévention et l'accompagnement numérique au quotidien.

# RÉTROSPECTIVE 2025

## UNE ANNÉE DE PASSION ET D'ENGAGEMENT, SPORTIVE, RICHE ET VARIÉE à La Cadière d'Azur

Avec 13 associations sportives actives et dynamiques, La Cadière d'Azur confirme son engagement en faveur d'une vie locale animée et inclusive. Cette année encore, toutes ont marqué leur attachement à la commune en participant massivement aux deux temps forts municipaux que sont le Forum des associations et la Course des Vignes.

Revenons, activité par activité, sur les actions, événements et évolutions qui ont rythmé cette année sportive.



### LA BOULE CADIÉRENNE

L'association a organisé 46 concours réservés aux membres (dont 2 en semi-nocturne) et 10 ouverts à tous, incluant un concours féminin et des rencontres mixtes. Le concours hebdomadaire du mercredi, à la mèlée, a rassemblé des joueurs de tous niveaux dans une ambiance chaleureuse. Fidèle à ses valeurs, la Boule Cadiérenne a maintenu une forte participation tout au long de l'année et s'est impliquée dans les événements municipaux, tout en mettant en avant la tradition bouliste locale.



### CAD'DANSES

L'association a continué de faire vibrer La Cadière d'Azur avec des ateliers variés (modern'jazz, danses urbaines, classique), accessibles à tous les niveaux. Les représentations de fin d'année, saluées par les familles, ont mis en lumière le talent et l'énergie des danseurs. Elle a également marqué sa présence lors des animations communales, tout en enregistrant une belle dynamique d'inscriptions.



### LA CADIERE JUDO JU-JITSU

L'association a poursuivi son engagement auprès des jeunes, en transmettant les valeurs fondamentales de respect, maîtrise de soi et persévérance. Les judokas ont participé à plusieurs rencontres interclubs démontrant leur progression technique et leur esprit d'équipe. Le président se réjouit également d'une hausse significative du nombre de licenciés, signe d'un attrait toujours grandissant pour cette discipline.



### CYCLISME OUEST VAR

Le club a marqué l'année par une saison sportive intense et des événements majeurs : le 5e Festival CX Sud Sainte-Baume, le Championnat Région Sud, la Poli Sud Sainte-Baume, l'Open XCO VTT et la Rando des Rois. Ces compétitions, qui ont attiré de nombreux passionnés, ont mis en lumière les paysages exceptionnels de notre territoire. L'important engagement des bénévoles a garanti le succès logistique et la sécurité de chaque événement. L'association a également marqué les esprits par sa forte participation à la Course des Vignes, confirmant son dynamisme et son ancrage local.



### FREE FITNESS SPORT SANTÉ

Le coach sportif a proposé une offre variée de cours : renforcement musculaire, cardio et cours collectifs, répondant aux attentes de tous les publics. L'association a enregistré une bonne fréquentation tout au long de l'année, ainsi qu'un renouvellement important des adhésions, preuve de son attractivité. Engagée dans la vie locale, elle a également participé activement aux événements communaux comme le forum des associations et la Course des Vignes.



#### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA CADIERE

L'équipe associative a poursuivi sa mission d'offrir une activité santé-bien-être accessible à un public intergénérationnel. Les sessions régulières d'entretien physique, très appréciées, ont permis à chacun de préserver sa forme dans une ambiance conviviale.

L'association a également marqué sa présence lors des événements municipaux, renforçant ainsi son rôle dans la vie locale.



#### LES RAPACES D'AZUR

Le club a poursuivi sa mission de faire découvrir les sensations du vol libre et d'initier le public au delta-plane. Avec un rayonnement régional affirmé, elle met en lumière ce sport dans un cadre naturel exceptionnel, offrant des panoramas uniques sur notre territoire.

Présente au Forum des associations, elle a proposé des démonstrations captivantes et des stands d'information, suscitant l'intérêt des passionnés comme des curieux.



#### MARIOLES SKATE CLUB

Crée en Août 2025, l'association vise à renforcer l'entraide Cadiéenne et impliquer les jeunes dans la vie associative à travers la pratique des sports urbains. Dès ses débuts, le club a marqué les esprits en participant activement au Forum des associations, à la Journée mondiale de nettoyage, à la fête d'Halloween de l'Amicale Laïque et à la Course des Vignes. Son premier événement, « Le goûter des Marioles », organisé le 22 novembre, a rassemblé les passionnés autour d'un moment convivial. Avec des animations et initiations au skate, l'association a su séduire un public jeune et dynamique.



#### MARCHE NATURE & SANTÉ

L'intervenant associatif a proposé des sorties hebdomadaires sur les chemins de la commune et du massif de la Sainte-Baume. Ces randonnées, axées sur la santé, l'endurance douce et la convivialité, ont séduit un public varié, confirmant l'attrait durable de cette activité..



#### RANDO CAMBO GAÏO

L'association a continué de faire découvrir les richesses naturelles de La Cadière-d'Azur et du massif de la Sainte-Baume à travers des randonnées locales et des sorties à la journée. L'association a su mettre en valeur le patrimoine naturel de notre territoire, tout en attirant un nombre croissant de marcheurs.

Engagée dans la vie locale, elle a également participé activement aux événements municipaux.



#### TENNIS CLUB LA CADIERE

Le Tennis Club Cadiérens a proposé des cours adaptés à tous les âges, des enfants aux adultes. L'association a organisé des matches amicaux et des entraînements réguliers, tout en participant activement aux compétitions départementales. Avec une bonne fréquentation des cours et le développement de son école de tennis, le club confirme son dynamisme et son engagement en faveur de la pratique sportive pour tous.



#### L'UNION SPORTIVE CADIERENNE DE FOOT

Le Football Club Cadiéren a organisé des tournois tout au long de l'année, tout en participant activement aux championnats pour toutes ses catégories. L'accent a été mis sur l'encadrement des jeunes et la dynamisation de l'école de foot.

Côté infrastructures, le club a bénéficié d'améliorations majeures : l'installation d'un éclairage led moderne et l'aménagement d'un passage PMR au complexe Francis Itrac, garantissant un accès facilité pour tous.



#### YOGAZUR CADIERE

Les séances de yoga ont continué de séduire un public fidèle, avec des ateliers réguliers centrés sur la relaxation, la respiration et la souplesse. Face à une forte demande et à l'assiduité des pratiquants, l'association a même élargi ses créneaux pour répondre à l'engouement croissant.

## Mission Locale : Un service public de proximité pour l'avenir de nos jeunes



La Mission Locale de l'Ouest Var assure une mission essentielle au cœur de notre commune : accompagner tous les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie et l'emploi. Ce service, gratuit et accessible à tous, est assuré lors de permanences régulières à La Cadière par la conseillère Christine Fabre Estadieu.

L'accompagnement proposé est global. Avant de parler d'emploi, il est souvent nécessaire d'agir sur la levée des freins périphériques : mobilité, santé ou logement. En s'appuyant sur des dispositifs d'État adaptés à chaque situation (CEJ, PACEA, ou PAO pour un accueil plus ponctuel), la structure sécurise les parcours.

Le bilan 2025 (données arrêtées au 30 novembre) témoigne de la vitalité de cette action : 23 jeunes Cadiérens ont été suivis cette année (dont 3 en CEJ et 8 en PACEA). Ce soutien s'est aussi traduit financièrement : plus de 13 000 € d'allocations ont été redistribués aux jeunes pour les aider dans leurs démarches. Une mobilisation payante, puisque 11 accès à l'emploi, 3 contrats d'apprentissage et 2 entrées en formation ont été concrétisés.



#### Informations pratiques

Permanence les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois (9h-12h) à l'AJCC (Bâtiment des anciens abattoirs, 145 av. Pichou Espanet).

Tél : 04 94 10 21 82



## RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2025/2026 s'est déroulée sous le signe de l'enthousiasme et de joyeuses retrouvailles pour les 283 élèves de la commune.

Cette année, 126 élèves intègrent les 5 classes de maternelle, tandis que 157 élèves sont répartis dans les 7 classes de l'école élémentaire.

### Voici nos effectifs :

- |   |   |
|---|---|
| ■ PS/MS : Didier MAHAMMEDI : 25 élèves    | ■ CP : Noémie CORMERAY et Floriane CAIRE : 22 élèves      |
| ■ PS/MS : Sandrine BLANCHER : 25 élèves   | ■ CP/CE1 : Astrid DUYNSLAEGER et Cécile LOUIS : 23 élèves |
| ■ MS : Vanessa RAPHAEL DURBEC : 24 élèves | ■ CE1 : Willy VELLA et Gauthier FELIX : 24 élèves         |
| ■ MS/GS : Nathalie NOTERMAN : 26 élèves   | ■ CE2 : Anaïs N'GUYEN : 23 élèves                         |
| ■ GS : Pauline GOUCHEON : 26 élèves       | ■ CE2/CM1 : Marie-Hélène REGIANI : 21 élèves              |
|   | ■ CM1 : Laurence GAUTIER : 22 élèves                      |
|   | ■ CM2 : Cécile LAFAYE : 22 élèves                         |



## LES ATSEM DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT

### Des partenaires essentiels au quotidien

À l'école maternelle Paul Bert, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) jouent un rôle clé aux côtés des enseignantes. Leur présence bienveillante et leur savoir-faire contribuent à :

- Accueillir les tout-petits avec douceur et sécurité.
- Accompagner les activités d'éveil, de motricité et de vie collective.
- Veiller au bien-être et à l'hygiène des enfants, pour un cadre serein et propice aux apprentissages.

Merci à elles pour leur engagement quotidien, qui rend chaque journée à l'école plus riche et plus rassurante pour les enfants et les familles !



Bérangère, Caroline, Isabelle, Aurélie, Véronique et Ghislaine



## LA CANTINE SCOLAIRE DE LA CADIERE D'AZUR Un engagement quotidien pour nos enfants

La cantine scolaire est bien plus qu'un simple lieu de restauration. C'est un espace de partage, de convivialité et d'apprentissage supervisée par une équipe dévouée.

La Mairie tient à remercier chaleureusement ces agents pour leur travail essentiel, qui contribue au bien-être et à l'épanouissement de nos élèves.



Aurélie, Patrice, Sylvie, Oumile, Sandrine et Marine



### LES ENFANTS DE LA CADIERE D'AZUR HONORENT LA MÉMOIRE COLLECTIVE

Les enfants de l'école Paul Bert s'associent chaque année aux cérémonies patriotiques, comme celle du 8 mai au Monument aux Morts. Portés par la municipalité et les associations locales (Escolo, Lyre vigneronne), ces moments permettent aux élèves de vivre concrètement le devoir de mémoire et d'incarner les valeurs de paix, de respect et de citoyenneté.

### LE CROSS DES DÉFENDS : Une aventure nature et sport pour les enfants de l'école Paul Bert !

Chaque année en décembre, les élèves de l'école Paul Bert se retrouvent sur les pistes du Défends, la colline emblématique de La Cadière d'Azur, pour un cross alliant effort, dépassement de soi et plaisir.

Une occasion de courir en pleine nature, au cœur d'un cadre préservé et inspirant, de dépenser son énergie tout en découvrant les bienfaits du sport sur la santé et le moral et de partager des valeurs comme l'entraide, la persévérance et la joie de participer, dans une ambiance conviviale et encourageante.

Un moment sportif, ludique et fédérateur, qui marque année scolaire riche en défis et en souvenirs !



### L'AMICALE LAÏQUE DE LA CADIERE D'AZUR : Des sourires et du bonheur pour les enfants

L'Amicale Laïque riche de son équipe composée de nombreux bénévoles s'engage avec passion pour offrir aux enfants des animations et spectacles qui illuminent leur quotidien. Cela grâce à son dynamisme et à l'implication depuis plus d'un an de sa présidente Manon, de sa secrétaire, Maëva et de son trésorier, Philippe. Ainsi chaque enfant vit des expériences enrichissantes et fédératrices, où l'éducation populaire rime avec plaisir et partage. Une belle aventure collective, au service de l'épanouissement de tous.





### LA MAGIE DE NOËL S'INVITE AUX ÉCOLES !

Pour clore l'année en beauté et célébrer l'arrivée des vacances de Noël, les enfants de la maternelle de La Cadière d'Azur nous ont donné rendez-vous au théâtre de plein air pour offrir un concert choral enchanteur aux parents et à la population animé par Victoria. Les élémentaires ont pu profiter d'un concert de Noël proposé par la Lyre Vigneronne. Après la réalisation du sapin de l'école, la Municipalité a offert des gourmandises glissées dans les sacs des enfants.



### L'ALSH DE LA CADIÈRE D'AZUR : Un espace d'épanouissement et de découverte

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de La Cadière d'Azur ouvre ses portes à une cinquantaine d'enfants, sous la supervision bienveillante de Charline, la directrice et de son équipe éducative. Dans une ambiance à la fois ludique et éducative, les enfants profitent d'activités variées et populaires : jeux coopératifs, ateliers créatifs, sorties nature, ou encore projets artistiques.

## RCSC-CCFF

Réserve Communale de Sécurité Civile  
Comité Communal Feux Forêts

### SAPEUR-POMPIERS

#### La Cadière d'Azur rend hommage à ses héros du quotidien

En ce début d'année 2026, la municipalité de La Cadière d'Azur tient à renouveler sa grande reconnaissance envers les membres bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC-CCFF). Sous la direction de leur Président Délégué, M. Jean-Michel Lardon, ces femmes et ces hommes s'engagent sans relâche pour protéger la commune face aux risques d'incendies de forêt et assurent, tout au long de l'année, des missions essentielles de sécurité pour les biens et les personnes.

Un hommage particulier est également adressé aux sapeurs-pompiers de La Cadière d'Azur, placés sous l'autorité du Lieutenant et Chef de Centre, M. Franck Baudoin. Leur détermination et leur professionnalisme, notamment pendant les périodes estivales critiques, sont des atouts majeurs pour la sécurité de tous, sur le territoire communal et au-delà.

#### Prévention et vigilance : une responsabilité collective

La municipalité rappelle que la protection de nos espaces boisés, particulièrement vulnérables en période de sécheresse, repose sur l'engagement de chacun. Que ce soit en respectant les consignes de sécurité, en signalant tout départ de feu, ou en adoptant des gestes éco-responsables, chaque action compte pour préserver notre environnement.

#### Une gratitude sans faille

Au nom du Conseil Municipal, la municipalité exprime sa profonde gratitude à toutes les femmes et tous les hommes qui, jour après jour, veillent sur la sécurité des Cadiérennes et des Cadiérens. Leur dévouement et leur courage sont des piliers indispensables pour notre commune.

Ensemble, continuons à protéger La Cadière d'Azur !



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945



maury martine photographe  
Journée portes ouvertes - 17 septembre 2025



Journée portes ouvertes - 17 septembre 2025



ET SIC'ÉTAIT VOUS ?



VENEZ  
NOUS  
REJOINDRE

PRENEZ CONTACT AU  
07 61 36 30 23



Cérémonie Fête Nationale du 14 juillet 2025



Cérémonie Fête de la Libération du 20 août 2025



Course des Vignes du 9 novembre 2025

## INSCRIPTION AU SYSTÈME D'APPEL AUTOMATISÉ ET GRATUIT DE LA POPULATION

### Pourquoi s'inscrire ?

Ce dispositif permet d'informer et alerter rapidement l'ensemble ou une partie des habitants de La Cadière d'Azur en cas de :

- Travaux impactant (coupures d'eau, de courant, etc.)
- Décisions préfectorales (restrictions liées à la sécheresse, interdiction d'utilisation du feu, etc.)
- Événements majeurs (manifestations, risques naturels ou technologiques, situations de crise)
- Consignes de sécurité (vigilance, gestes à adopter)

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Selon la situation, vous recevrez :

- Appels vocaux (fixes/mobiles)
- SMS
- E-mails

### COMMENT VOUS INSCRIRE ?

1. Remplissez la fiche d'inscription (disponible en annexe ou en mairie).

2. Retournez-la :

- Par courrier : Secrétariat – Mairie annexe (1er étage) Place Jean Jaurès 83740 LA CADIÈRE D'AZUR
- Par e-mail : [secretariat@lacadieredazur.fr](mailto:secretariat@lacadieredazur.fr)

Important :

- Les numéros déjà présents dans l'annuaire téléphonique seront automatiquement intégrés.
- Pensez à indiquer : numéro de téléphone fixe/mobile + adresse postale et e-mail.

### BESOIN D'INFORMATIONS ?

Contactez le secrétariat :

04 94 98 25 25



*Fiche d'inscription disponible sur notre site internet :*

[https://lacadieredazur.fr/  
wp-content/uploads/2014/10/  
fiche\\_d\\_inscription.pdf](https://lacadieredazur.fr/wp-content/uploads/2014/10/fiche_d_inscription.pdf)



Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918



Commémoration de la Sainte-Barbe - 6 décembre 2025

# BILAN DES TRAVAUX - INVESTISSEMENTS DEPUIS JANVIER 2025\*

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN REALISÉS :

■ **Ancien chemin de La Ciotat** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie.

■ **Ancien chemin du Moulin** : sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, enfouissement ligne électrique aérienne moyenne tension.

■ **Avenue du 08 mai 1945** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie avec reprise des bordures des accotements.

■ **Avenue du Jas de Ville** : réfection partielle d'un accotement de voirie.

■ **Avenue Henri Jansoulin** : reprise du revêtement de voirie d'un accotement suite à un affaissement.

■ **Avenue Marx Dormoy** : « purges » de racine d'arbre surélevant partiellement le revêtement en dalle de la voirie.

■ **Avenue Pichou Espanet** : réfection partielle d'un accotement de voirie.

■ **Avenue Pichou Espanet - Chemin de la Cambuse - Route Départementale 266 (intersection)** : sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, réaménagement du régime de priorité par reprise de la signalisation routière horizontale et verticale.

■ **Centre Technique Municipal (avenue de la Libération)** : acquisition d'un véhicule utilitaire « électrique » et d'un camion « benne » pour les Services Techniques en substitution de véhicules très anciens du parc municipal.

■ **Centre Technique Municipal (avenue de la Libération)** : acquisition de deux groupes électrogènes pour renforcement du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) en cas de gestion de crise.

■ **Chemin de Baravéou** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie avec requalification des accotements.

■ **Chemin de Fontanieu** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'un PAV (Point d'Apport Volontaire) avec aménagement d'une plateforme de stationnement.

■ **Chemin de la Malissonne** : reprise et renforcement de la signalisation routière horizontale et verticale signalant la limitation de vitesse en vigueur.

■ **Chemin de la Roquette** : réfection par la commune du revêtement de voirie sur la zone des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

■ **Chemin de l'Argile** : réfection partielle (deuxième phase) de la structure et du revêtement de voirie.

■ **Chemin de l'Argile** : travaux de mise en sécurité des accotements avec signalisation routière horizontale et verticale au droit de la traversée d'un ruisseau.

■ **Chemin de Marenc et des Costes** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie et travaux de mise en sécurité.

■ **Chemin de Marenc et des Costes - Carrière de Pibarnon** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie.

■ **Chemin de Naron** : reprise et consolidation d'un mur en pierre de soutènement de voirie dans le prolongement de celui réalisé l'année dernière.

■ **Chemin de Naron** : sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, enfouissement et renforcement du réseau électrique desservant le quartier.

■ **Chemin de Saint Marc** : Réaménagement de la signalisation routière horizontale et verticale d'un accotement.

■ **Chemin des Aires de Sainte Madeleine** : installation de deux portiques sur la partie du chemin la plus étroite empêchant la circulation des véhicules d'un certain gabarit.

■ **Chemin des Arnauds** : réfection par la commune du revêtement de voirie sur la zone des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

■ **Chemin des Baumes - Square Edmond Mori** : installation d'une signalétique préventive spécifique aux chenilles processionnaires et échenillages des branches contaminées.

■ **Chemin des Belles Pierres** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie avec requalification des accotements.

■ **Chemin des Etiennes** : réfection par la commune du revêtement de voirie sur la zone des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

■ **Chemin des Luquettes** : réfection d'un caniveau grille d'eau pluviale existant.

■ **Chemin des Roquettes** : réfection par la commune du revêtement de voirie sur la zone des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

■ **Chemin du Stade** : échenillages des branches contaminées par les chenilles processionnaires aux alentours de la piste douce desservant le complexe sportif Francis Itrac.

■ **Chemins communaux** : fauchage des bords et des accotements de la voirie communale.

■ **Chemins intercommunaux** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, fauchage des bords et des accotements de la voirie intercommunale.

■ **Cimetière (ancien chemin du Castellet)** : réfection du caniveau grille d'eau pluviale à l'entrée du cimetière central.

■ **Cimetière (ancien chemin du Castellet)** : installation d'une fontaine à eau supplémentaire dans le cimetière central.

■ **Complexe sportif Francis Itrac (chemin du Stade)** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), création d'un corridor d'éclairage piéton avec candélabres solaires équipés en ampoules « Led » basse consommation et en détecteurs de présence, depuis le stade de football Gilbert Itrac jusqu'à la zone de stationnement.

■ **Complexe sportif Francis Itrac (chemin du Stade)** : aménagement de voirie pour mise en conformité de deux accès P.M.R (Personne à Mobilité réduite) desservant les infrastructures existantes, avec création d'une place de stationnement supplémentaire en adéquation avec les travaux réalisés.

■ **École élémentaire (rue Paul Bert)** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), travaux d'amélioration énergétique et thermique.

■ **École élémentaire (rue Paul Bert)** : reprise peinture de l'ensemble des locaux et/ou pan de mur le nécessitant.

■ **École élémentaire (rue Paul Bert)** : pose d'un film contrôle solaire et intérieur miroir - réfléchissant sur les fenêtres côté rue Paul Bert et pose de stores sur les fenêtres côté cour de récréation.

■ **École élémentaire (rue Paul Bert)** : transformation d'un sanitaire existant en sanitaire répondant aux normes P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite).

■ **École maternelle (rue Paul Bert)** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), travaux d'amélioration énergétique et thermique.

■ **École maternelle (rue Paul Bert)** : reprise intégrale et agrandissement de la zone du sol souple amortissant de la cour de récréation avec gestion des écoulements d'eau de pluie et réhausse d'un muret de sécurité.

■ **École maternelle (rue Paul Bert)** : reprise partielle de la toiture de l'école.

■ **Église Saint André (rue de l'Église)** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), mise en valeur avec équipement en projecteurs « Led » basse consommation des éclairages du clocher.

■ **Espace Culturel (rue Aristide Briand)** : acquisition d'un podium praticable et modulable (avancée de scène) pour les manifestations s'y déroulant.

■ **Fleuve du Grand Vallat** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, dans le cadre de la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), débroussaillage des berges et curage du lit du petit fleuve côtier.

■ **Forêt communale du Défends** : sous maîtrise d'ouvrage de l'O.N.F. (Office National des Forêts), installation d'une signalétique préventive spécifique aux chenilles processionnaires, échenillages des branches contaminées et pose de pièges à phéromone autour des infrastructures du complexe sportif Francis Itrac.

■ **Forêt communale du Défends** : sous maîtrise d'ouvrage de l'O.N.F. (Office National des Forêts), travaux sylvicoles (dépressement, nettoyement, repeuplement, abattage, élagage, billonnage, amélioration paysagère...).

■ **Mairie annexe (place Jean Jaurès)** : reprise peinture du bureau de la Police Municipale.

■ **Monument aux Morts (square Athanase Bonifay)** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), équipement en projecteurs « Led » basse consommation des éclairages de l'enceinte.

■ **Réseau collectif des eaux usées (assainissement)** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, de renforcement et d'extension du réseau existant.

■ **Réseau d'adduction d'eau potable** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, travaux d'entretien, de réparation, de renforcement, de redimensionnement et d'extension du réseau existant.

■ **Réseau d'éclairage public** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), travaux d'entretien, de réparation et de renforcement du réseau existant.

■ **Réseau d'éclairage public** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var - Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), équipement en ampoules basse consommation « Led » des projecteurs (portes historiques, traverses...) et bornes (zones de stationnement) de l'éclairage public communal.

■ **Réseau des eaux pluviales urbaines** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, travaux d'entretien, de réparation, de renforcement, de redimensionnement et d'extension du réseau existant.

■ **Routes Départementales** : sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, fauchage, entretien et requalification des voies départementales et de leurs accotements.

■ **Rue Blanquerie - Porte Mazarine** : bouchardage mécanique du revêtement au sol en pavé pour accroissement adhérence.

■ **Rue de la République** : sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, renforcement du réseau électrique.

■ **Rue Gabriel Péri** : bouchardage mécanique du revêtement au sol en dalle pour accroissement adhérence d'un passage desservant la place Jean Jaurès.

■ **Stade de football Gilbert Itrac (chemin du Stade)** : reprise peinture des locaux intérieurs et de l'infrastructure extérieure (assise tribune).

■ **Stade de football Gilbert Itrac (chemin du Stade)** : remplacement de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) se trouvant dans les locaux (vestiaires) de l'infrastructure.

■ **Territoire communal** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, création d'un réseau « fibre optique » pour le déploiement et l'exploitation de communications électroniques.

■ **Territoire communal** : entretien annuel et mise en sécurité (protection) des hydrants (bornes à incendie).

■ **Territoire communal** : élagages et/ou abattages de pins en bordure des voies municipales sur le domaine public, expertisés comme dangereux pour le risque incendie et/ou sécurité routière et/ou des biens et des personnes.

■ **Village et périphérie** : nettoyage et mise en propreté des voies de circulation par aspiration mécanique.

■ **Village** : taille et élagage des arbres se trouvant sur le domaine public communal suivant les recommandations annuelles de l'O.N.F. (Office National des Forêts).

■ **Village** : installation et mise en service de l'éclairage des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

■ **Voirie communale** : réfection d'affaissement de voirie suite à des travaux sur des réseaux souterrains au village et dans les quartiers.

■ **Voirie communale** : reprise de la signalisation routière horizontale (marquage au sol « stop, dos d'âne, séparateur de voie, zébra ... ») au village et dans les quartiers.



58



59



Chemin de Saint Marc



Chemin des Aires de Sainte Madeleine



Chemin des Arnauds



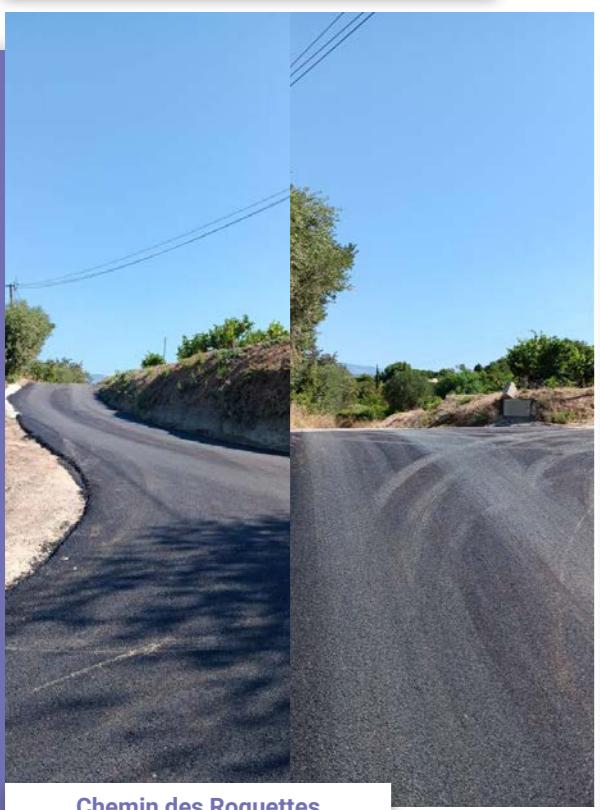
Chemin des Belles Pierres



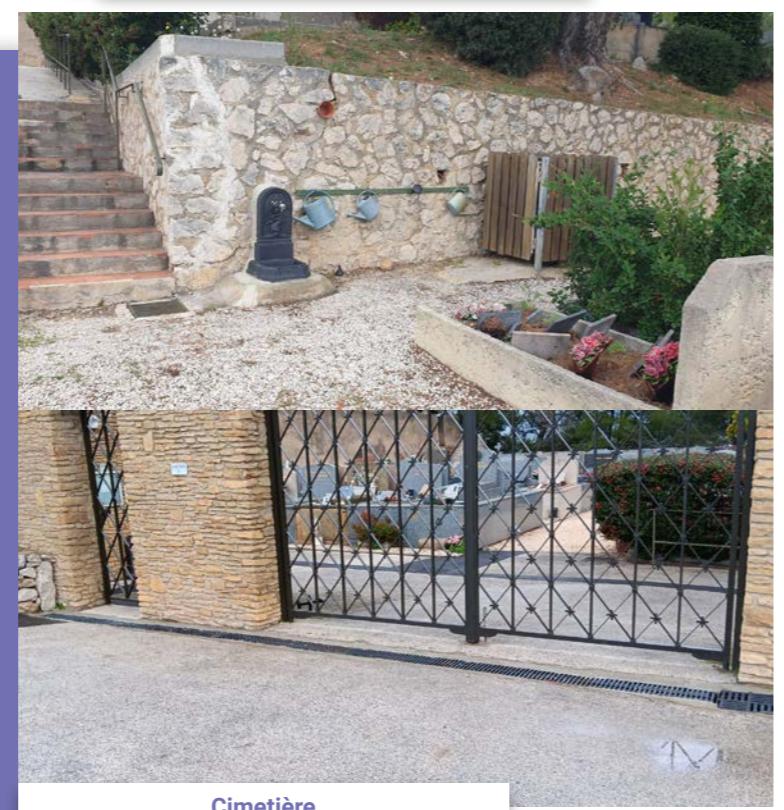
Chemin des Etienne



Chemin des Lulettes



Chemin des Roquettes



Cimetière



Pendant...



Après



Après



Complexe sportif Francis Itrac



Pendant...



Après



Complexe sportif Francis Itrac



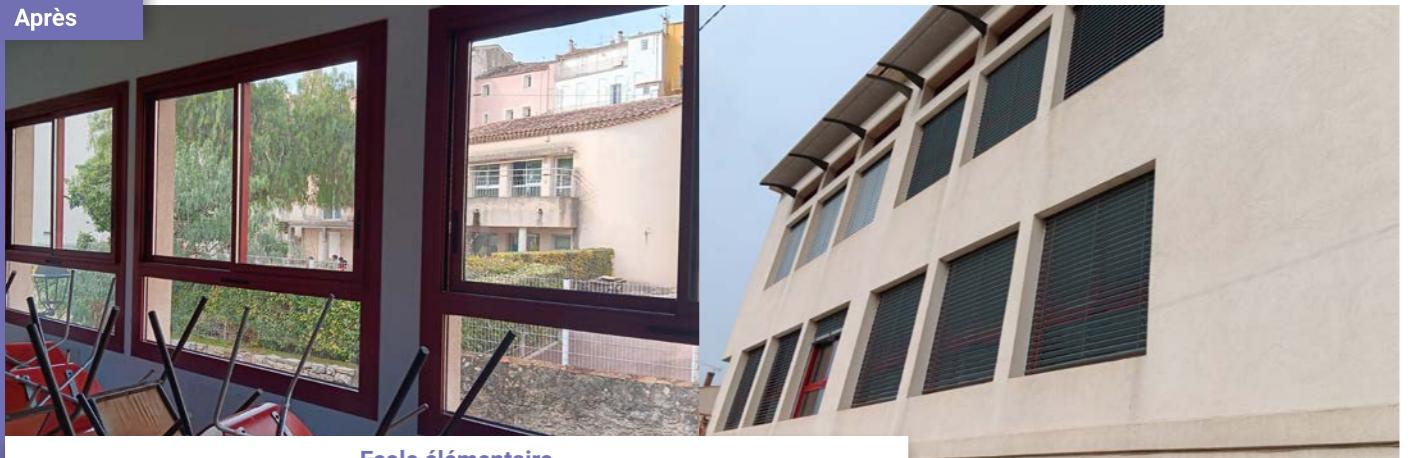
Pendant...



Ecole élémentaire



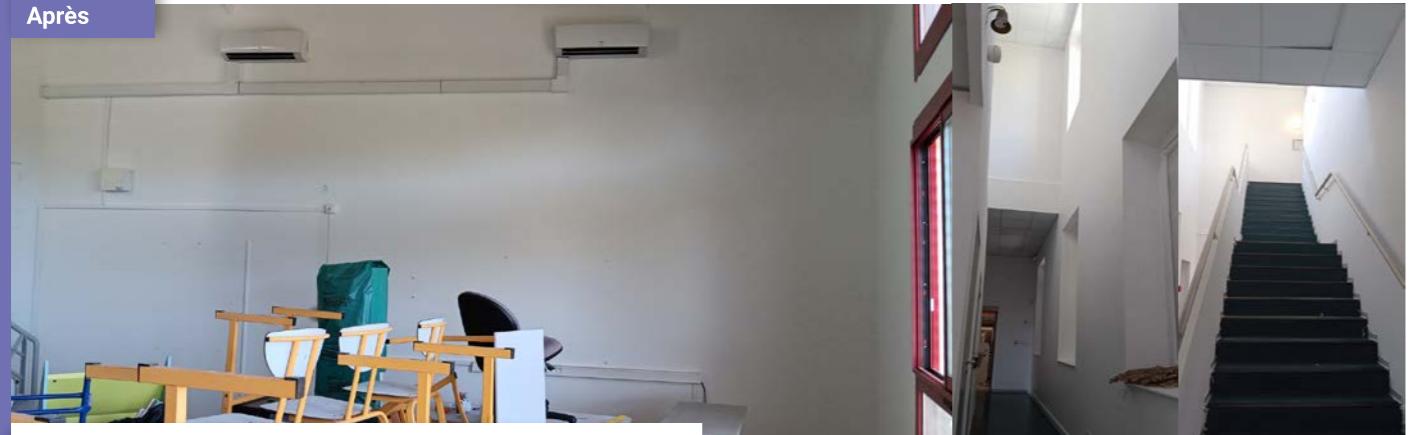
Après



Ecole élémentaire



Après



Ecole élémentaire



Pendant...



Après



Ecole maternelle



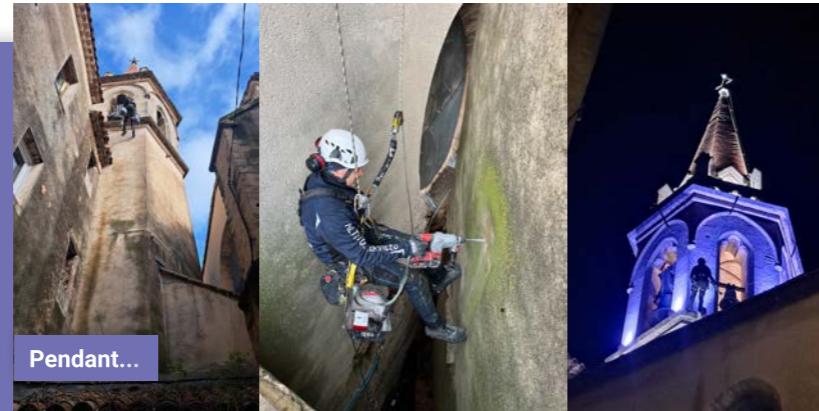
Pendant...



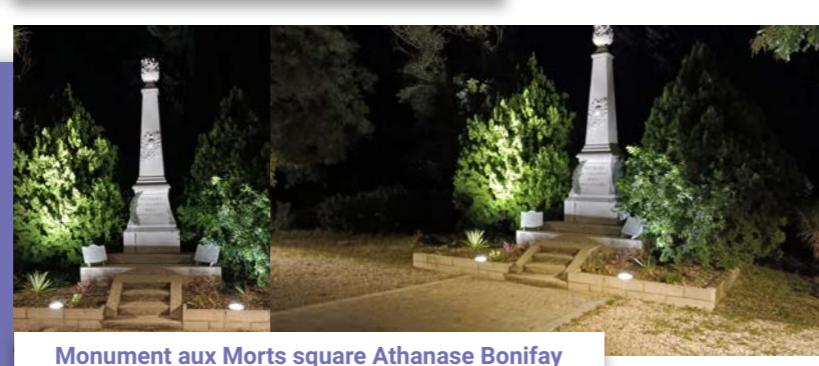
Après



Ecole maternelle

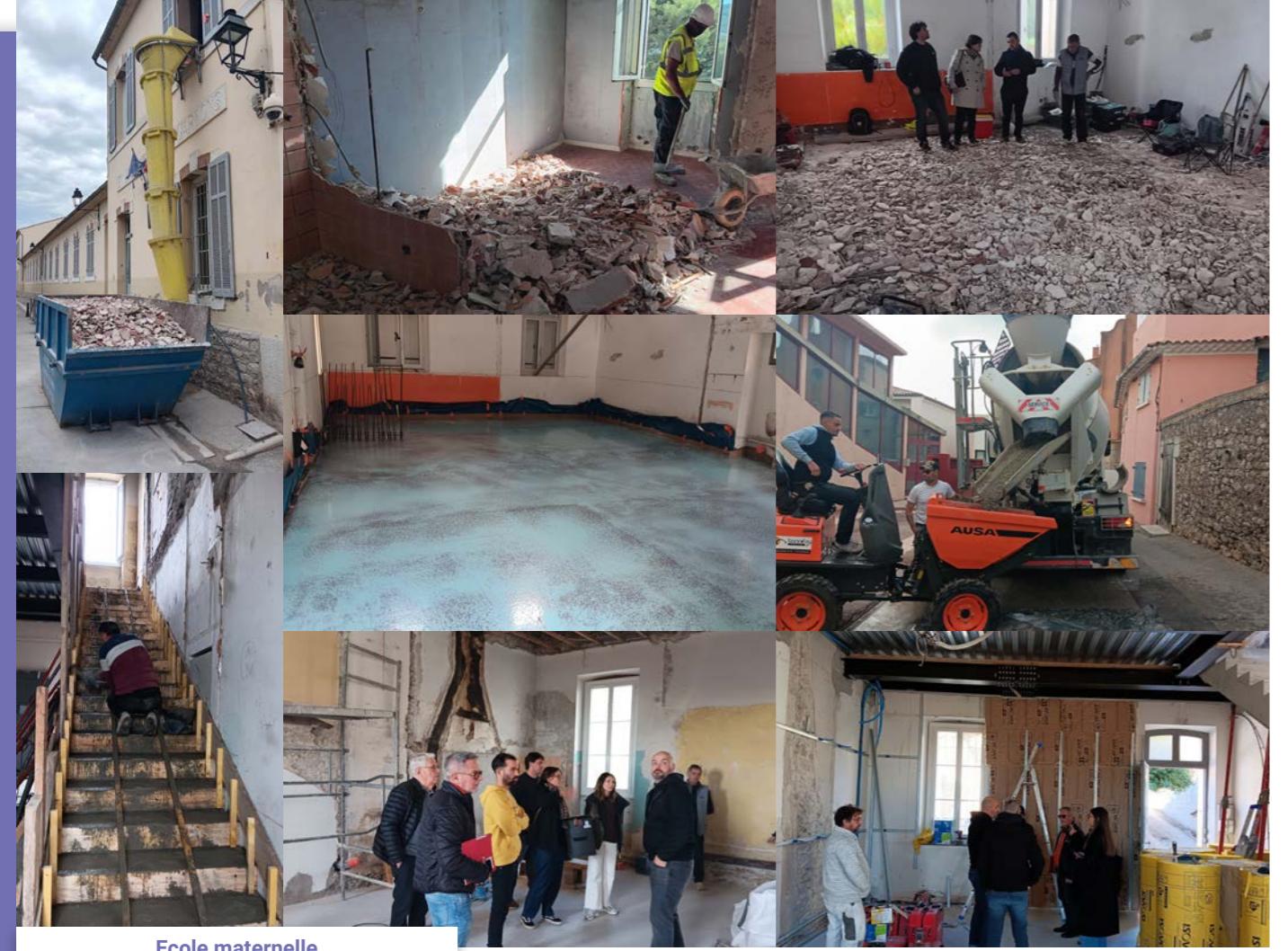


Eglise Saint André



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS\* :

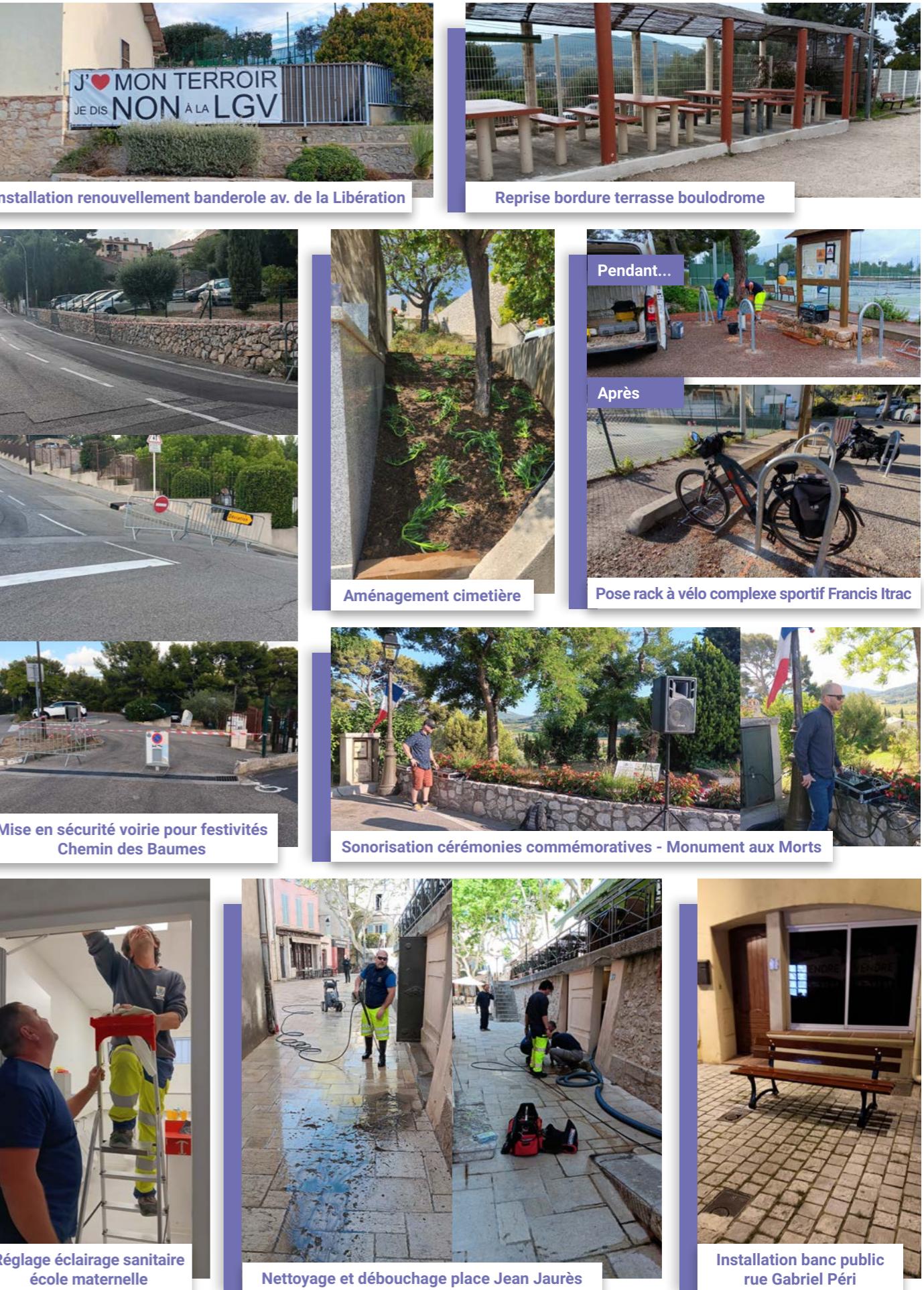
- **Avenue Marx Dormoy** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var – Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), mise en valeur avec équipement en projecteurs « Led » basse consommation des éclairages du beffroi.
- **Complexe sportif Francis Itrac** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var – Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), équipement éclairage en ampoules « Led » basse consommation de l'ensemble des équipements sportifs existants.
- **École maternelle** : réhabilitation et restructuration d'un bâtiment existant en perspective d'une requalification pour la création deux classes supplémentaires.



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR\* :

- **Avenue Henri Jansoulin** : sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Var – Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), équipement en projecteurs « Led » basse consommation des éclairages de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village.
- **Centre Technique Municipal (avenue de la Libération)** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var – Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), travaux d'amélioration énergétique et thermique.
- **Chapelle Saint Jean** : réfection complète de la toiture de l'édifice.
- **Chemin de la Lougne et du Mal-Vallon** : réfection partielle de la structure et du revêtement de voirie avec requalification des accotements.
- **Chemin de l'Argile** : suite à son affaissement, reprise d'un talus de soutènement de la voie.
- **Chemin de Saint Marc** : création d'un caniveau grille avec raccordement à la structure pluviale existante.
- **Chemin des Baumes – Square Edmond Mori** : réfection du sanitaire public du City Stade (aire de jeux).
- **Complexe sportif Francis Itrac** : réfection d'un sanitaire répondant aux normes P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite).
- **École élémentaire (rue Paul Bert)** : création d'un point d'eau froide et d'eau chaude dans une classe.
- **Espace Les Abattoirs (avenue Pichou Espanet)** : reprise de l'étanchéité extérieure du soubassement de la façade principale du bâtiment.
- **Mairie annexe (place Jean Jaurès)** : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Territoire d'Énergie Var – Symielec (syndicat intercommunal d'électrification), travaux d'amélioration énergétique et thermique.
- **Point d'Accueil multi – services (rue Aristide Briand)** : pose d'un vitrage dépoli sur la porte d'entrée et son encadrement en verre.
- **Rond - point Roger Salengro** : reprise et consolidation d'un muret en pierre sèche suite à un choc de véhicule.
- **Rond - point Roger Salengro** : bouchardage mécanique du revêtement au sol en dalle pour accroissement adhérence.
- **Rue Aristide Briand** : reprise et consolidation d'un mur de soutènement suite à un choc de véhicule.
- **Rue Blanquerie – Porte Mazarine** : nettoyage et réparation des gouttières existantes des infrastructures municipales.
- **Rue de la République** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, réfection du revêtement de voirie.
- **Rue Gabriel Péri** : réfection d'une des deux fontaines patrimoniales.
- **Territoire communal** : prévision annuelle d'un programme d'entretien et de réfection de la voirie communale sur plusieurs sites axés notamment dans les quartiers.

## TRAVAUX REALISÉS EN RÉGIE MUNICIPALE PAR LES SERVICES TECHNIQUES\* : ENTRETIEN GÉNÉRAL





Nettoyage rue Gabriel Péri et porte Saint Jean



Entretien et installation boîte à livres rue Paul Bert



Préparatifs feu de la Saint Jean square Athanase Bonifay



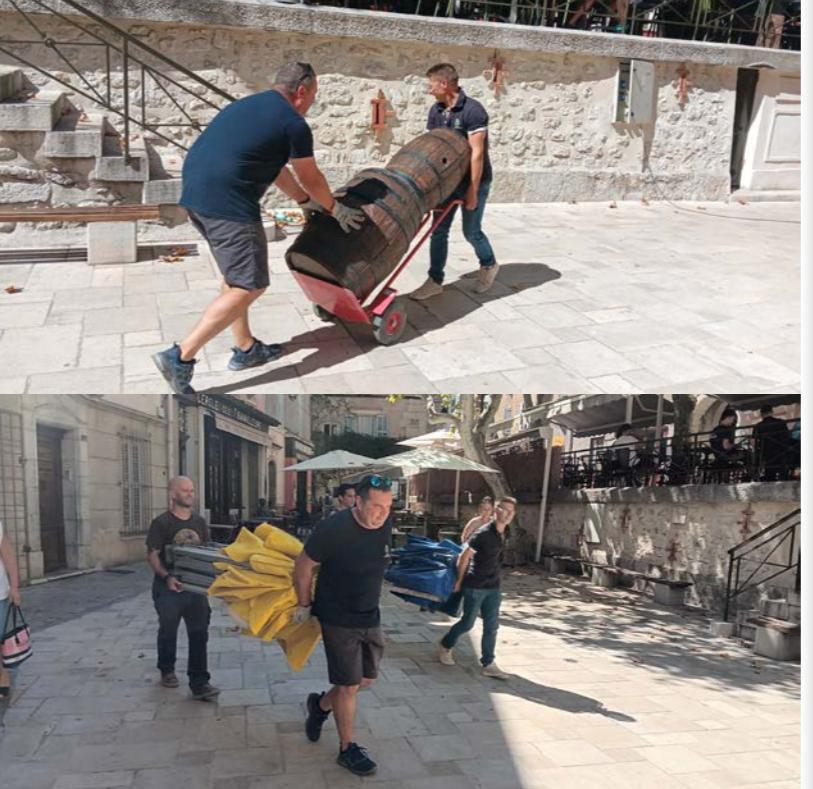
Reprise portillon square Edmond Mori chemin des Baumes



Service propreté



Pavement cérémonies commémoratives



Aide logistique et technique fête des vendanges



Remplacement des poubelles urbaines



Installation et décoration des sapins de Noël



## ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT - DÉBROUSSAILLEMENT



Pendant...



Avenue de la Libération - Débroussaillement



Après



Av. de la Libération - Aménagement espaces verts



Avenue de la Libération - Entretien massif



Chemin de la Cambuse - Débroussaillement et élagage



Chemin de Saint Jean - Débroussaillement



Chemin des Baumes - Débroussaillement



Chemin des Vallouches - Débroussaillement



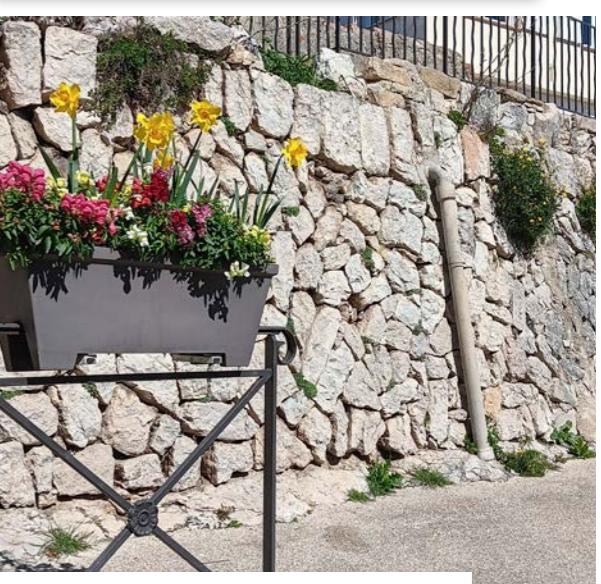
Après



Chemin du Pas d'Antuni - Fauchage



Fontaine Saint Jean - Entretien



Place de la Dime - Fleurissement



Place Saint André - Fleurissement



Pendant...



Après

Square Athanase Bonifay  
Débroussaillage et éclairage

Monument aux morts - Square Athanase Bonifay - Fleurissement



Square Emile Préboist - Fleurissement

## VOIRIE



Reprise mat panneau signalisation routière - Ancien chemin du Moulin



Elagage chemin de la Péguière

Reprise nid de poule  
chemin du Pas d'AntuniMise en sécurité passage piéton  
rue des Maures

Reprise signalisation routière chemin du Pas d'Antuni

## Parc naturel régional de Sainte-Baume en 2025

### Une année placée sous le signe de la transition et de la concertation.



Les élus du Parc naturel régional de Sainte-Baume se sont réunis à quatre reprises depuis janvier 2025 (Plan d'Aups, Néoules, Gémenos, Mazaugues, et tout prochainement une 5<sup>e</sup> fois à Riboux) pour faire avancer les projets structurants du territoire. Les principales décisions et actions menées lors de ces comités syndicaux témoignent d'une année riche en engagements pour la préservation de l'environnement, la transition écologique et la valorisation du patrimoine local.

Ces réunions sont toujours précédées de bureaux dans lesquels siègent les délégués issus des différentes collectivités et collèges géographiques. Les commissions thématiques qui rassemblent l'ensemble des partenaires concernés par thème se sont toutes réunies au moins une fois dans l'année. Elles aident les élus dans leurs prises de décision.

C'est ainsi que chaque année, le Parc naturel régional organise une Commission « Aménagement & Paysage » présidée par Robert Deledda, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de La

Cadière-d'Azur, en présence des élus du territoire et des partenaires institutionnels. Ce rendez-vous incontournable vise à dresser le bilan de l'année précédente et d'échanger collectivement sur les nouvelles actions à engager en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de paysage. Il est important de rappeler que la Charte du Parc place le Paysage au cœur du projet de territoire. Cette ambition nécessite une vigilance permanente et des actions exemplaires pour préserver la qualité du territoire.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la 7<sup>ème</sup> Commission « Aménagement et Paysage » du Parc le 14 mars 2025, à l'Espace Culturel de La Cadière d'Azur. Cette réunion fut l'occasion d'aborder de multiples sujets tels que les documents d'urbanisme et de planification, la renaturation des villes et des villages de la Sainte-Baume, le projet de classement de la Montagne au titre de la Loi Paysage, ou encore la sensibilisation des publics.



#### MISSION LOCALE

Accueil des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

**Sur RDV 04.94.62.30.64**

Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois

Anciens Abattoirs  
Avenue Pichou Espanet 83740 La Cadière d'Azur



#### CONCILIATEUR

Pour des petits litiges entre voisins un conciliateur assure des permanences

**Sur RDV 04.94.98.25.25**

**secretariat@lacadiere-dazur.fr**

Le jeudi sur RDV 2 fois par mois  
Secrétariat - Mairie Annexe



#### CEDIS

Centre Départemental pour l'insertion sociale  
Conseil, Accompagnement destiné aux bénéficiaires du RSA

**Sur RDV 04.94.06.57.69**

Sur RDV le Lundi Matin  
à l'Espace Multiservices auprès du CEDIS



#### RÉDACTEUR SOCIAL

Un rédacteur social assure une permanence en mairie annexe, afin de vous aider dans toutes vos démarches administratives, auprès des différentes administrations (POLE-EMPLOI, CAISSES DE RETRAITES, CAF, CSS, SECURITE SOCIALE, MSA, ANTS).

**Sur RDV 04.83.95.57.30**

Le 1<sup>er</sup> Lundi matin de chaque mois  
Mairie Annexe La Cadière d'Azur.  
Uniquement sur Rendez-vous

Centre de Solidarité du Beausset  
UTS Sud Sainte Baume  
21 A rue Saint-Louis immeuble le Saint-Louis  
83330 Le Beausset



#### ASSISTANTE SOCIALE

Accueil des jeunes de 16 à 25 ans  
en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

**Sur RDV du Lundi au Vendredi**

**8h30-17h00**

**04.83.95.57.30**

A La Cadière d'Azur le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois  
de 9<sup>h00</sup> à 12<sup>h00</sup>



#### A.A.V.I.V.

Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var

**Sur RDV 04.94.26.26.52**

Gendarmerie de Saint-Cyr-sur-Mer

## LES SITES UTILES



[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



[www.car.fr](http://www.car.fr)



[www.cnss.fr](http://www.cnss.fr)



[www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr)



[www.francetravail.fr/](http://www.francetravail.fr/)



[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



[www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)



[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



<https://msp-lacadiere-dazur.site-sante.fr/>



[www.var.fr](http://www.var.fr)



<http://espace-competences.org/fr/espace-pro/accueil.aspx>



[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

